

**Commission Intercommunale d'Accessibilité de
Toulouse Métropole du 10 avril 2018 à 14h00
Locaux Toulouse Métropole – 6 rue Leduc - Toulouse**

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille dix-huit, le 10 avril à quatorze heures, sous la Présidence de M. Daniel ROUGÉ, Président, la Commission Intercommunale d'Accessibilité de Toulouse Métropole s'est réunie dans les locaux de Toulouse Métropole, 6 rue René Leduc à Toulouse.

Membres de la Commission présents :

- Collège des élus-e-s métropolitains : M. Daniel ROUGÉ (Président de la CIA-TM).
- Collège des élus-e-s représentant les communes membres : M. Christian BERGON (Blagnac), Mme Thérèse MOIZAN (Colomiers), M. Bruno TROUVE (Fenouillet), M. Pascal PAQUELET (Launaguet), M. Christian FONTA (Montrabé), M. Alain SUSIGAN (Saint-Alban), M. Gilbert QUERE (Tournefeuille), Mme Michèle CHAVE (L'Union), M. Dominique COQUART (Villeneuve-Tolosane).
- Collège des représentant-e-s associatifs et consulaires : Mme Brigitte BOULAND (Association Best) - Mme Sonia LAVENIR (Association des Paralysés de France de la Haute-Garonne), Mme Sophie FRILLEY-MICHEL (Association des Paralysés de France de la Haute-Garonne), MM. Daniel LAGES et Patrick COR (Association Valentin Haüy), Mme Katia AMRANE (Club d'entreprises Réussir), Docteur Catherine COUSERGUE (Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques – MidiPi), Mme Odile MAURIN (Handisocial).

Autres membres présents :

M. Bertrand LANDAIS (Direction de l'aménagement et du développement durable et référent handicap - Ville de Blagnac), Services techniques - Ville de Colomiers, Mme Frédérique YVENAT (Domaine Handicap et Accessibilité - Direction des Solidarités et de la Cohésion Sociale - Ville de Toulouse), Mme Nadège GRILLE (Direction des Solidarités et de la Cohésion Sociale - Ville de Toulouse / Toulouse Métropole), Mme Émilie LOIZEAU (Direction Habitat et Opérations foncières - Ville de Toulouse / Toulouse Métropole), M. Éric MARTINEZ (Direction de l'architecture – Ville de Toulouse et Toulouse Métropole), Mme Brigitte GRASSET (Politiques de la Voirie - Direction Infrastructures Travaux et Energie - Ville de Toulouse et Toulouse Métropole), M. Jean-Claude BERNARD (Coordinateur accessibilité Partenaires - Tisséo - CARUT), Mme Françoise MALLEGOL-SCARAZZINI (Direction de l'Action Économique - Toulouse Métropole), M. Nicolas MAUPEU (Assemblées communautaires - Toulouse Métropole).

Membres de la Commission excusés :

- Collège des élus-e-s métropolitains : M. Christophe ALVES, M. Jean-Michel LATTES, M. Raymond-Roger STRAMARE, Mme Karine TRAVAL-MICHELET, M. Franck BIASOTTO, M. Grégoire CARNEIRO, M. Bruno COSTES, M. Claude RAYNAL, M. Francis GRASS, M. Philippe PLANTADE, M. Vincent TERRAIL-NOVÈS.
- Collège des élus-e-s représentant les communes membres : M. Thierry IMART (Aigrefeuille), Mme Claire LABORDE (Aucamville), M. Francis SANCHEZ (Aussonne), M. Elain CANEZIN (Aussonne), M. Olivier GOURICHON (Balma), M. Maurice GRENIER (Beaupuy), Mme Anne-Marie MELLET (Brax), M. Philippe COSTES (Bruguières), M. BERTHON (Castelginest), M. Serge BOSELLI (Cornebarrieu), Mme Eduarda ANSART (Cugnaux), M. Thierry WITTLIN (Drémil-Lafage), Mme Brigitte CLARENS (Drémil-Lafage), Mme Claudette FAGET (Flourens), M. Serge LASSERRE (Fonbeauzard), M. Gilles CHARLAS (Gagnac-sur-Garonne), M. Bernard GAUGIRAND (Gratentour), M. Roland CORNIBERT (Lespinasse), M. Yvan DESCOINS (Mondonville), M. Albert LHERMET (Mondouzil), Mme Anne FERRAND (Mons), M. PIQUEPE (Pibrac), M. Jean-Charles MONTI (Pin-Balma), M. Claude COUREAU (Saint-Jean), M. Philippe COUZI (Saint-Jean), Mme Marjorie BUSCATO (Saint-Jory), M. David RENVAZE (Saint-Orens), M. Laurent DESHAIS (Seilh), M. Yvan NAVARRO (L'Union).

- Collège des représentant-e-s associatifs et consulaires : M. Bernard LANGUET (Association BEST), Mme Claire RICHARD (Association des Paralysés de France de la Haute-Garonne), MM Jean-Michel CONCAUD et Philippe BELLEMER (Association Valentin Haüy), M. Michel ROUDIERE (Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Garonne), Mme Evelyne MARTINEZ (Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Garonne), Mmes Evelyne SIMONLASTER et Joëlle VEAUUVY (Consommation, Logement et Cadre de vie 31), M. Richard GAMBEAUD (Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés – Grans Dus), Mme Gisèle DEROUAULT et M. Jean-Louis ANTONA (Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques – MidiPi).

Rappel de l'ordre du jour

1. Introduction (M. Daniel Rougé, Président de la CIA-TM)
 2. Rencontres « Ville et handicap » : Bilan 2017 / Perspectives 2018 (Mme Frédérique Yvenat, Responsable du Domaine Handicap & Accessibilité - Direction des Solidarités - Ville de Toulouse/Toulouse Métropole)
 3. AD'AP de Toulouse Métropole : Bilan 2017 / Perspectives 2018 (M. Eric Martinez, Domaine Rénovation du Patrimoine - Direction des Bâtiments et Energies - Ville de Toulouse / Toulouse Métropole)
 4. Logement - parc public : Point d'étape du recensement des logements accessibles (Mmes Dominique Fiévez et Frédérique Yvenat - Direction des solidarités - Ville de Toulouse/Toulouse Métropole)
 5. Voirie et espaces publics : Présentation du Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) 2017 et perspectives 2018 (Mme Brigitte Grasset, Responsable du service Politiques de la Voirie - Direction Infrastructures et Energies - Ville de Toulouse/Toulouse Métropole)
 6. Transports collectifs - AD'AP de Tisséo SMTC : Bilan 2017 / Perspectives 2018 (Mme Marie-Hélène Texier et M. Jean-Claude Bernard - Mission Accessibilité de Tisséo)
- Pause -
7. Muséum d'Histoire Naturelle : l'accès à la culture des personnes en situation de handicap (M. Charles-Henri Morille, Chef du service Médiation du Muséum)
 8. Gérontopole de Toulouse : repérage des fragilités et prévention de la dépendance (Pr Henri Boccalon, Chef du service de médecine vasculaire au CHU de Rangueil à Toulouse)
 9. Questions diverses

M. ROUGÉ

Bonjour à tous, merci d'être présents à cette réunion. L'année dernière, parmi tous les points que nous avons abordés, nous avons évoqué la visite de la résidence CERES, située dans le quartier Andromède à Blagnac et nous avons proposé aux membres de la Commission de la visiter. Pour des raisons de sécurité, il a malheureusement été impossible d'organiser la visite, l'accessibilité n'étant pas permise sur le chantier mais l'invitation reste valable dès la fin des travaux. A priori, nous pourrions le faire fin juin - début juillet. Donc on garde notre engagement. L'ordre du jour aujourd'hui comporte des éléments délibératifs et des points d'information. Enfin, nous pourrions aborder les questions diverses. Avant de commencer, y a-t-il des questions, des précisions, des interrogations ?

M. BERGON

Sur le point que vous avez évoqué concernant la visite de la résidence CERES, avez-vous une date d'ores et déjà calée? Dans le cas contraire et si vous le souhaitez, nous, élus Blagnacais, pouvons faire les intermédiaires ?

M. ROUGÉ

Parfait ! On se rapproche de vous pour la date définitive...

D'autres questions générales ? ... Nous abordons le premier point, les rencontres « Ville et Handicap » présentées par Madame YVENAT.

Mme YVENAT

Comme l'année dernière, nous présentons le bilan des rencontres « Ville et Handicap » qui se sont déroulées en novembre dernier et puis on donnera quelques éléments de perspectives. C'est donc un événement organisé par la Ville de Toulouse depuis 2010. Se déroulant initialement sur trois jours, il s'est étalé, l'année dernière, sur l'ensemble du mois de novembre, et s'est étendu à un certain nombre de communes de la métropole. L'édition 2017 a permis au grand public, des enfants, aux adultes en passant par les seniors de se retrouver autour de 50 rendez-vous différents, des temps sportifs, ludiques, mais également des conférences, des tables rondes et des spectacles. Sur 20 lieux différents de rencontres publiques, on a comptabilisé 4 000 participants et 30 associations partenaires ont rejoint l'organisation. Lorsqu'on a initié l'élargissement, il y a deux ans, deux communes avaient souhaité participer. En 2017, 8 se sont engagées à organiser des temps de discussion avec les citoyens autour de la question du handicap et de l'accessibilité : Bruguières, Castelginest, Colomiers, Fenouillet, l'Union, Quint-Fonsegrives, Saint-Orens et Tournefeuille. C'était tout à fait intéressant parce qu'on a co-construit l'événement et proposé des partenariats mais chaque commune a organisé ses propres temps à la hauteur bien évidemment de ses moyens et de l'investissement de l'équipe municipale. Sur les 8 communes citées se sont tenus des forums organisés avec les associations. Des événements Handisport ont été organisés, des projections, des spectacles et des animations musicales avec, à l'issue, des débats. Des expositions ont également été organisées dans les mairies, un café littéraire et différentes conférences proposés directement par les commissions communales accessibilité qui ont souhaité être force de proposition pour animer des temps d'échange.

Le volet « Presse et Communication » est important. Même si nous avons encore beaucoup d'efforts à faire et cela nous a été rappelé pas plus tard que la semaine dernière, on a organisé une conférence de presse pour que les médias locaux puissent relayer l'événement. A notre goût, l'événement reste quand même plus toulousain que métropolitain et nous allons « revoir la copie » cette année. C'est un engagement de Christophe ALVES, Maire-adjoint délégué au handicap. En matière de communication, nous avons présenté un film qui a été projeté lors de l'inauguration des rencontres, salle des Illustres. Il a permis de mettre en avant le partenariat entre les communes et la Métropole sur la question du handicap. Les actions de communication très générales, avec un affichage classique ont été complétées par des actions plus ciblées au niveau de chaque commune. C'est intéressant et c'est à développer. La semaine dernière, nous nous sommes rencontrés pour parler de l'édition 2018 avec les élus en charge des questions de handicap et d'accessibilité. Nous souhaitons renforcer la dimension métropolitaine et peut-être même abandonner l'événement strictement toulousain. Je propose maintenant de regarder le film, ensuite je vous donnerai quelques éléments de perspectives.

projection du film

Juste un mot pour vous informer qu'en 2018, la thématique des rencontres Ville et Handicap, c'est l'innovation. Le titre sera vraisemblablement « Ensemble imaginons demain ! ». A l'issue de la réunion du 5 avril dernier, une dizaine de communes se mobilisent autour de cet événement, avec une demande expresse de Christophe ALVES de renouveler la réalisation d'un film de lancement qui valorise les actions de chacune des communes. Pour 2018, on a souhaité recentrer l'événement sur 15 jours pour lui apporter plus de lumière. Les rencontres se dérouleront du 12 au 25 novembre, pendant la Semaine Européenne de l'Emploi et du Handicap, période plus favorable à une couverture médiatique. Une inauguration est prévue, Salle des Illustres, le 12 au soir, en présence de Monsieur le Président.

M. ROUGÉ

Merci de ces précisions. Pas de questions ? ... Je vous propose de passer au point 3 ; c'est aussi un bilan 2017 et des perspectives pour 2018 mais cette fois sur l'Agenda d'Accessibilité Programmée, l'ADAP de Toulouse Métropole, présenté par Monsieur MARTINEZ.

M. MARTINEZ

Je travaille à la Direction de l'Architecture au sein de Toulouse Métropole, et j'ai en charge le projet de mise en accessibilité des Établissements recevant du Public (ERP) de Toulouse Métropole. Je vais vous présenter le bilan 2017 et les différentes actions de la collectivité. Trois volets : un premier où je vais décrire ce que nous avons mis en place pour rendre accessibles nos ERP, un deuxième présentant la

communication mise en place, et enfin un troisième sur la situation globale de Toulouse Métropole, et les perspectives pour 2018. Rendre accessibles les ERP de Toulouse Métropole, c'est avant tout identifier ce qui n'est pas accessible dans nos établissements. Le choix de la collectivité, je le rappelle, a consisté à réaliser nous-mêmes nos diagnostics. Ce choix assumé permet à toutes les équipes de la direction de l'architecture de Toulouse Métropole de monter en compétence puisque ce sont eux qui identifient les points non réglementaires dans nos établissements. Je vous propose deux photos extraites d'un diagnostic que nous avons mené. Sur cet exemple, pour cheminer de la voie publique jusqu'à l'établissement, il manque un guidage qui n'est pas réalisé. Sur la deuxième photo, on voit que la porte d'entrée de l'accueil n'est pas assez large. L'accessibilité d'un établissement, ce sont bien entendu des portes à franchir et la réglementation impose une largeur minimale de 77 cm. Là, nous avons identifié un passage à 70 cm imposant des travaux. De la même façon, le bureau de cet ERP qui a vocation à recevoir du public n'est pas accessible. Il va falloir réfléchir et trouver comment lever ces non-conformités. Cette année 2017 a vraiment permis aux agents de la direction de monter en compétence et de se former sur ces domaines de non-conformité. Bien entendu, on a démarré nos premières études et réalisé nos premiers travaux. Autre exemple sur la diapositive de gauche, sur une aire des Gens du Voyage, nous avons constaté que le terrain où la caravane est stationnée n'était pas stable et non meuble. Il a fallu goudronner l'emplacement. Ce sont des solutions issues de nos diagnostics et de nos études qui sont à réaliser sur chaque ERP. Je le souligne parce que c'est vraiment volumineux. En préalable, il faut comprendre le fonctionnement du site, réfléchir aux solutions, pour ensuite engager des travaux. Sur l'année 2017, première année de mise en accessibilité des ERP, en tout cas à la Métropole, nous avons voulu évaluer le temps de travail représenté. Je rappelle que 100 ERP doivent être mis en accessibilité. Il faut comprendre que la Direction de l'Architecture est une direction mutualisée qui travaille aussi bien pour Toulouse Métropole que pour la mairie de Toulouse. Du coup, le service est concerné par environ 700 ERP à rendre accessibles sur les neuf ans. Mais grâce à nos premières expériences, nos diagnostics, nos études et premiers travaux, on a été capables de quantifier le temps à consacrer aux projets. L'objectif étant, bien entendu, de mettre en face les moyens nécessaires pour réaliser le projet global. Parfois ce sera fait en externalisant les études ou travaux pour les confier à des entreprises, d'autres fois en gardant la main. Ce travail mené en 2017 a été très important et pourra même amener quelques ajustements budgétaires. Pour notre première année, on a mis en place des comités de pilotage pour être réactifs et prendre les décisions nécessaires pour faire avancer le projet, décisions budgétaires ou parfois techniques ou fonctionnelles.

On a également communiqué vis-à-vis de l'ensemble des directions gestionnaires, en mettant en place des comités de suivi réguliers. Et puis, particularité de cette année, on a réussi à élaborer un petit film à l'intention de nos élus et également de nos collègues de la Métropole. Vous allez le voir, il n'est pas très long. Il permet de se faire une vraie idée de ce que recouvre la mise en accessibilité d'un ERP.

projection du film

Vous l'avez compris, l'idée du film est de bien faire comprendre les différentes étapes, d'abord une étude préalable et l'identification des points non réglementaires ; ensuite une étude pour lever les points non réglementaires, puis une démarche assez administrative de passage dans diverses instances de validation de nos solutions. Ensuite, il y a la mise en concurrence des entreprises, puis la réalisation des travaux et, de nouveau, la validation dans certaines instances. Vous mesurez l'importance du temps à y consacrer et surtout de l'investissement nécessaire de la part des directions gestionnaires et des responsables de sites.

Quelques chiffres pour conclure ce petit bilan de 2017. A ce jour Toulouse Métropole compte 100 établissements recevant du public devant être rendus accessibles. Ce nombre d'établissements peut varier avec les évolutions réglementaires, traduites dans divers codes. Ne soyez donc pas surpris si les chiffres évoluent régulièrement. Sur la centaine d'établissements propriété de Toulouse Métropole, 18 sont actuellement accessibles. 11 ont été rendus accessibles dans le cadre de l'agenda cette année et 6 sont des ERP relativement récents, construits après 2005. Ils sont donc déjà accessibles. Il reste 83 ERP à rendre accessibles dont 18 sont gérés en délégation de service public. Il revient alors au délégataire de rendre ces sites accessibles, même si Toulouse Métropole en est propriétaire. 65 seront rendus accessibles dans le projet Ad'AP d'ici 2025. L'objectif de 2018 porte sur la mise aux normes de 17 ERP supplémentaires.

Une dernière diapositive pour montrer le suivi attentif de l'ensemble de nos établissements. Nous avons extrait un échantillon de notre document de suivi global, pour montrer les critères de suivi. Sur chaque établissement, on identifie s'il se trouve en phase de diagnostic, en phase d'étude ou de travaux.

M. ROUGÉ

Merci. Avez-vous des questions, précisions ?

M. SUSIGAN

En commune, nous avons dû, nous aussi lancer des études et des diagnostics. Mais je ne comprends pas d'où vient cette échéance à 2015 ? Il me semblait qu'au départ, c'était deux triennales avec une échéance à 2021. Pourquoi parlez-vous de 2025 ? Je ne comprends pas.

M. MARTINEZ

En réalité, l'échéance varie selon la collectivité, en fonction de la taille de son patrimoine. A partir d'un certain nombre de bâtiments à rendre accessibles et dès lors qu'on est en situation de mutualisation Ville centre/intercommunalité, on avait la possibilité d'étaler l'Ad'AP sur trois, six ou neuf ans. Toulouse Métropole est passé à neuf ans.

M. SUSIGAN

A Saint-Alban, nous avons 22 bâtiments à rendre accessibles, pour un total de 630 000 euros de frais à engager ; sur 6 ans.

M. MARTINEZ

Cette question a été délibérée par Toulouse Métropole en décembre 2016.

Mme MAURIN

Plusieurs questions et remarques. Tout d'abord, par rapport à ce que disait Monsieur MARTINEZ à l'instant ; en fait, de manière assez bizarre, la réglementation sur les Ad'AP a prévu que les plus grosses collectivités bénéficiaient de plus de temps, ce qui peut paraître illogique puisqu'elles sont censées avoir plus de moyens. On relèvera quand même que la Métropole et la Mairie ont utilisé à plein la réglementation alors qu'elles n'y étaient pas obligées. Un engagement plus volontariste et plus rapide aurait pu être pris ; ça n'a pas été le choix politique.

Sur l'Ad'AP, tel qu'il a été voté par le Conseil métropolitain, 90 EPR étaient prévus, dont 18 déjà accessibles. Aujourd'hui, on nous parle de 100 ERP ! J'aimerais savoir à quoi correspond les 10 qui s'ajoutent et pourquoi ? Et le constat, c'est qu'il y en a toujours 18 d'accessibles. Aussi j'aimerais savoir ce qui a été fait concrètement en 2017 en dehors des études. Un certain nombre d'EPR devaient être réalisés avant le 31 décembre 2017 ; je n'en vois pas trace ! J'aimerais une présentation plus précise de ce qui a été effectué réellement, ERP par ERP, et savoir aussi quel budget a été utilisé en 2017. Le constat que nous faisons et pas seulement sur la métropole de Toulouse, malheureusement, c'est l'échec du dispositif Ad'AP, qui a été présenté comme étant contraignant mais qui ne l'est pas du tout. Déjà, vous avez obtenu une année supplémentaire en prétextant un processus de passage en Métropole, ce qui ne me semble pas une excuse valable, mais bon... j'aimerais savoir quels fonds ont été utilisés, quel est le retard qui a été pris, parce qu'il me semble que c'est bien le cas, et comment va-t-il être rattrapé ? Parce que ça commence à nous fatiguer ! Depuis 40 ans que les obligations existent, les travaux sont reportés d'année en année. En 2005, il avait été donné une échéance de dix ans, largement suffisante mais le délai n'a pas été exploité comme cela aurait dû. Aujourd'hui, on en est encore à prendre du retard ?! Est-ce que vous pouvez nous rassurer ? Merci.

M. MARTINEZ

Sur les chiffres que j'ai présentés, j'ai volontairement englobé l'ensemble des établissements recevant du public de la collectivité y compris les bâtiments neufs et récents. C'est pourquoi je parlais de 100 ERP mais dans l'agenda d'accessibilité, on a pointé les établissements existants à rendre accessibles, soit 90. Voilà le petit distinguo sur les chiffres mais il me semblait intéressant de faire un ratio sur l'offre globale de la Métropole.

Ensuite, sur le rythme de mise en accessibilité des ERP de la Métropole, de mémoire il y avait 12 ERP à rendre accessibles et 11 l'ont été. Donc soyez rassurée, tant bien que mal, nous tenons nos objectifs. Mais vous avez raison de dire que la mise en accessibilité est toujours trop longue. Nos services se sont vraiment saisis de la problématique et nous avons largement dépassé le nombre d'études et de diagnostics lancés. Et comme je l'indiquais, lancer un diagnostic, une étude, cela dénote la volonté de la collectivité d'entamer le processus. Aujourd'hui, l'objectif de 2025 pour rendre tout accessible à Toulouse Métropole est maintenu, comme nous nous y sommes engagés.

Après, sur l'aspect budgétaire, je ne suis pas certain que nous ayons des comptes à rendre et j'avoue ne pas parfaitement maîtriser pas le sujet. Nos obligations consistent à faire un bilan à l'issue d'un an, en préfecture. C'est ce que nous avons fait au mois de janvier, avec la liste des ERP qui ont été rendus accessibles. Voilà pour la partie technique.

Mme MAURIN

C'est quand même intéressant d'avoir ces éléments, parce que, comme on le dit : « Chat échaudé craint l'eau froide ! ». Et malheureusement, l'expérience passée ne nous a pas rendus très confiants dans l'avenir. 107 000 euros étaient programmés sur l'année 2018 et je pense qu'il serait intéressant de savoir quelle a été l'utilisation de ce budget, en plus, en moins...

Ensuite, j'avoue que je ne comprends pas bien ; vous parlez de 11 ERP rendus accessibles sur les 12 prévus... mais on est toujours au même nombre d'EPR à faire... à 98. Ce n'est pas très clair et si vous pouviez avoir l'amabilité de nous donner des précisions, ce serait bien.

M. MARTINEZ

Comme je vous le disais, quand on a déposé l'agenda d'accessibilité en 2016, on a dit qu'on allait rendre 92 ERP accessibles mais il est vraiment difficile de faire référence à ce chiffre puisque la liste varie régulièrement. Par contre, oui, nous essayons de tenir le rythme et l'objectif en 2025. J'ai indiqué que l'année 2017 nous a permis d'identifier le temps de travail à consacrer à ce projet. Aujourd'hui, tout est en ordre de marche pour tenir l'objectif de 2025.

M. ROUGÉ

Juste deux propositions : la première c'est qu'on puisse compléter cet échange par un courrier expliquant comment on passe d'un chiffre à un autre et évidemment ce qui justifie que le chiffre n'est pas stable. Et puis la deuxième proposition, c'est une communication des éléments financiers, pour voir ce qu'on a engagé financièrement. Je remarque aussi que la temporalité, pour rentrer concrètement dans le phasage des différents éléments du projet, est longue et nécessite une mobilisation de toutes les directions. Alors j'entends ce que vous évoquez, une sorte de réticence et de crainte mais on voit que le dispositif est lancé et que toutes les directions de Toulouse Métropole sont concernées. Une façon de vous rassurer mais c'est sans doute le plus difficile à faire, c'est, une fois que les habitudes sont prises et que le phasage est opéré, d'avoir des phénomènes d'accélération qui peut-être seront combattus par la complexité des dossiers. Bien sûr, il y a des dossiers plus ou moins complexes mais je pense que ceci peut être contrebalancé par l'expérience. Je pense qu'il y a des gains temporels possibles. On voit bien dans votre présentation qu'une façon de travailler a été acquise et qu'il y a différentes phases qui sont lourdes puisqu'il faut valider chaque fois le dispositif. Je pense que c'est assez rassurant de voir la maîtrise de ces phases et le travail d'équipe.

M. MARTINEZ

Justement par rapport au travail d'équipe que vous soulignez, je veux préciser que la Direction des Solidarités et de la Cohésion sociale et son Domaine Handicap qui n'est pas un service de Toulouse Métropole nous aident considérablement dans la mise en accessibilité des ERP. C'est bel et bien un travail de coconstruction qui fait qu'on arrive à avancer tous ensemble.

M. SUSIGAN

Je voudrais savoir comment s'articule ce duo Toulouse Métropole/Ville de Toulouse au sein de la direction de l'Architecture ? Vous êtes réglés par qui ? Quel est le pourcentage de bâtiments de Toulouse par rapport à ceux de la Métropole ? Vous avez dit, ou j'ai mal compris, 800 bâtiments ville de Toulouse et 100 pour la Métropole. Je ne comprends pas bien.

Mme YVENAT

Je vais donner quelques éléments. Au sein de Domaine Handicap, un des services de la direction des solidarités et de la Cohésion sociale, nous travaillons sur l'agenda d'accessibilité programmée de la ville de Toulouse et, dans ce cadre, 600 bâtiments sont à rendre accessibles. Au Domaine Handicap, on est une petite équipe de 8 agents dont une personne aujourd'hui dédiée à la question de la qualité d'usage. Notre expertise, avec celle des associations handicap membres de la commission communale, c'est d'amener un avis sur la qualité d'usage. Nos collègues de la Direction de l'Architecture ont quant à eux une expertise technique en tant qu'ingénieurs et architectes. Nous avons donc décidé de co-piloter les agendas

d'accessibilité programmée et de mener ensemble l'opération Agenda d'Accessibilité de la ville de Toulouse et celui de Toulouse Métropole. Pour la ville, ce sont 800 ERP à rendre accessibles, et pour la Métropole, 100 sont concernés. Voilà comment nous nous sommes associés pour mener ce projet, au regard des missions qui nous sont confiées par nos collectivités respectives. Mais cette année, Christophe ALVES, l' élu en charge du handicap nous a demandé de réfléchir à la possibilité d'élargir les compétences du Domaine Handicap à la Métropole. Dans quelque temps, peut-être avant la fin du mandat ou sur le mandat prochain, ce pourrait être fait. Mais d'ici là, il nous faut voir comment on peut mettre les compétences du Domaine Handicap à disposition des autres communes et travailler à une harmonisation des savoir-faire notamment sur le volet expertise d'usage. Voilà comment nous travaillons aujourd'hui, avec cette perspective de métropolisation de nos interventions.

M. COQUART

Je ne comprends pas ! Si je viens à cette réunion, en tant qu' élu métropolitain, c'est pour parler non pas des 700 ERP de Toulouse mais pour parler des 100 ERP qui relèvent du patrimoine de Toulouse Métropole. Ensuite, je suis assez d'accord sur la difficulté à se faire une idée précise de ce bilan. Il me semble qu'il y a quelque chose d'assez simple à réaliser, c'est un grand tableau qui détaille l'avancement des 100 ERP métropolitains. Quant à ceux de Toulouse, voyez-les en réunion de la commission d'accessibilité de Toulouse comme nous voyons nos bâtiments communaux dans les commissions d'accessibilité communales. Sur les 100 ERP métropolitains, nous pourrions avoir une estimation d'abord de ce que dit l'Ad'AP puis de ce qui relève d'une programmation. Il faut que vous nous disiez simplement : « Cette année, tels bâtiments sont devenus accessibles ; on prévoyait d'y mettre X euros, ça a coûté Y euros ! » Parce qu'on sait très bien qu'entre l'estimation de mise en accessibilité telle que vous vous la faites en interne ou telle que nous on la fait faire par des bureaux d'études dans nos communes et la réalisation, il y a toujours un écart. Avec mon voisin on échangeait des exemples. On veut mettre des toilettes aux normes mais, pas de chance, on trouve de l'amiante au sol. Et donc, alors qu'on pensait engager 30 000 ou 40 000 euros, on est obligés de monter le chiffre. Moi, il me semble qu'une présentation simple éviterait ces longues discussions. Puisqu'on fait le bilan de l'Ad'AP 2017, quelle a été la somme budgétée cette année ? Quelle a été la somme dépensée et combien de bâtiments ont pu être mis en accessibilité totale ou partielle ? Je crois que c'est simplement cette information dont on a besoin. Ensuite, comme mon collègue de Saint-Alban, je trouve que les débats qu'on a aujourd'hui semblent un petit peu dépassés dans nos communes ! Alors, certes nous ne sommes pas à 100 ou 700 ERP mais plutôt sur une vingtaine ou une trentaine et bien souvent, on est en avance parce que c'est plus simple dans nos communes. Et donc, avant de penser à la métropolisation, réglons les problèmes de la Métropole ! Ensuite nous verrons s'il est intéressant d'élargir le service à l'ensemble des communes. Nous aurons fini nos Ad'AP dans la plupart des 36 communes hors Toulouse, bien avant la Métropole parce que c'est plus simple et non pas parce qu'on est meilleurs. Quand on travaille sur 20 ou 25 bâtiments, on en a une appréhension plus facile qu'avec 100 ou 700 bâtiments. Donc soyons simples dans la présentation des résultats.

M. ROUGÉ

Je pense que le tableau tel qu'il est projeté conviendrait mais dans une version complète, multiplié par le nombre de bâtiments concernés. Est-il possible de le diffuser de la même manière ?

M. MARTINEZ

Oui, vous aurez le tableau complet.

Mme MAURIN

Avec les montants budgétés et ceux utilisés... C'est tout à fait légitime et c'est finalement un tableau de suivi que nous demandons.

Par contre, pour répondre à Monsieur COQUART sur la question du lien entre la Métropole et les services de la mairie de Toulouse, nous, associations, trouvons cela intéressant et je vais vous dire pourquoi. En fait, l'objectif n'est pas que la mairie fasse le travail de la Métropole, ou vice-versa, absolument pas ! Nous, on est capables d'être très critiques quand il le faut mais on apprécie, la méthode des groupes de travail de la Métropole et ceux de la mairie. Dans beaucoup de communes encore, les commissions se réunissent une à deux fois par an et c'est quelque chose de très formel, où finalement il n'y a pas de travail d'acculturation. Dans les groupes de travail de la mairie de Toulouse et de la Métropole, qui ont lieu à peu près une fois par mois, une acculturation commune s'opère. Nous

associations, nous, personnes concernées, on apporte notre connaissance des problématiques notamment des problèmes de qualité d'usage, parce que bien souvent ça ne coûte pas plus cher de faire quelque chose non seulement conforme à la norme et adapté, mais qui réponde aussi aux besoins de l'ensemble de la population. D'un autre côté, les techniciens nous font part des contraintes qu'ils rencontrent et, avec eux, on invente de nouvelles solutions. Cette connaissance réciproque est vraiment importante et, souvent, elle manque dans les plus petites communes. Je pense donc nécessaire de poursuivre ce travail d'acculturation, travail technique et en amont des projets, sans quoi on peut difficilement rectifier le tir si nécessaire. Quand on travaille sur les plans, sur la conception même du projet, des corrections peuvent être faites et de façon moins coûteuse bien souvent. Et finalement cela donne une qualité et une dimension plus importantes au projet. Sur cet aspect effectivement, nous verrions un intérêt à étendre le travail du service de la mairie de Toulouse et arriver à un travail commun avec vos équipes qui ont elles aussi, certainement des choses à apporter. Et surtout, il est important d'éviter le recours aux bureaux d'études qui coûtent très cher pour un travail qui n'est pas toujours de qualité.

M. COQUART

Je ne veux pas allonger la discussion Madame mais je me permets de vous inviter à la prochaine réunion de la commission d'accessibilité de Villeneuve-Tolosane, et vous verrez que nous travaillons très en amont sur nos projets. Il n'y a pas un projet de construction qui ne soit soumis à la commission d'accessibilité et aux personnes qui y participent. On commence au stade de l'esquisse ! Nos communes ne sont pas grosses, n'ont pas beaucoup de moyens, mais on a des méthodes de travail qui, je pense, sont efficaces, on est d'ailleurs très bien classés dans les palmarès de l'Association des Paralysés de France, et on fait un bon travail. Laissez-nous cette satisfaction !

M. ROUGÉ

Tout ça montre que le dialogue se développe. Parfait ! Nous ferons passer les éléments et la prochaine fois, on présentera un tableau exhaustif. Si vous êtes d'accord, nous passons maintenant au point 4 qui propose un point d'étape sur le recensement des logements accessibles dans le parc public. Madame YVENAT? Madame FIEVEZ n'est pas là ?

Mme YVENAT

Non, elle est retenue à une réunion, mais sa collègue, Emilie LOIZEAU, interviendra à mes côtés. Je rappelle le contexte mais je vais aller très vite, parce que ces choses ont déjà été évoquées l'année dernière lors des commissions intercommunale et communale. Sur les questions de logement et handicap, nous avons une obligation consistant à mettre en place une méthode de recensement des logements accessibles, qu'ils soient sociaux ou privés. Un certain nombre de tentatives ont été proposées et dès 2008, un accord départemental a été conclu avec le Département, la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Haute Garonne (MDPH) et quelques associations Handicap, mais tous les handicaps n'étaient pas représentés. Ce travail n'a donc pas permis d'obtenir un résultat suffisamment intéressant. Une évaluation lancée en 2012 sur Toulouse a confirmé les choses. Au niveau métropolitain, Madame TRAVAL-MICHELET, Messieurs BIASOTTO, ROUGÉ et ALVES ont pris un certain nombre d'engagements. Au niveau de la ville de Toulouse, un cahier de préconisations a été rédigé, travail commun avec différents bailleurs pour favoriser l'accessibilité des logements sociaux. L'idée étant, et je reprends ce qui a été évoqué tout à l'heure par Odile MAURIN, d'acculturer les uns et les autres sur la question du logement accessible. Le deuxième engagement qui a été pris consiste à mettre en place une méthode de recensement expérimentale autour de 10 000 logements, je vais le détailler tout à l'heure. Ensuite, des initiatives sont mises en place au niveau de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) pour rapprocher l'offre et la demande de logements accessibles. Le cahier de préconisation est un document pédagogique élaboré à la demande des élus toulousains, avec trois bailleurs sociaux, différents services de la ville et de la Métropole et 16 associations différentes. Sur le même modèle que celui établi avec les associations Handicap au niveau de l'accessibilité des ERP et bâtiments publics, on travaille de la même façon. Ce sont les documents issus de ce travail qui sont mis en ligne et mis à disposition de tout un chacun. La diapo suivante aborde le document en phase de finalisation et présenté dans le cadre d'un des groupes de travail de notre commission communale. A l'issue, un certain nombre d'associations nous ont demandé de retravailler le document. Aujourd'hui il n'est pas totalement finalisé au regard notamment de la réglementation qui évolue et nous allons le retravailler. Sur l'engagement pris au niveau

métropolitain concernant le recensement des logements accessibles, l'idée est de recenser 10 000 logements et nous allons, pour ce faire, travailler avec six bailleurs, sur trois communes : Blagnac, Colomiers, Toulouse. Une équipe de recenseurs ira identifier et diagnostiquer les logements accessibles sur les différents types de territoires, quartiers Politique de la Ville et autres. Finalement, c'est pour la ville de Toulouse, un engagement municipal fort qui est mis à disposition de deux autres communes. L'idée est de lancer une expérimentation puis de voir, ensemble, comment elle peut être généralisée à l'ensemble des bailleurs sur l'ensemble des communes. La semaine dernière, nous avons recruté et constitué une équipe de huit agents municipaux. On a choisi les bailleurs et les communes qui font partie de l'expérimentation. Un prestataire va proposer une grille de recensement que nous allons retravailler la semaine prochaine pour l'adapter aux réalités métropolitaines et aux exigences des bailleurs et des communes afin d'aboutir à une véritable grille partagée. Nous allons mettre en place un plan de formation de nos agents municipaux qui vont participer au recensement, en y associant également un référent par bailleur social parce que l'idée est de capitaliser sur l'expérience de ces deux années, entre 2018 et 2020. Nous allons démarrer à partir du mois de juin et le calendrier prévisionnel est présenté sur cette diapositive. Sur la partie recensement, nous ferons des points d'étapes lors des commissions communales et intercommunales.

Mme LOIZEAU

Je souhaitais faire un rappel de ce qu'est le PLUi-H : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat. Il fixe les grandes orientations d'aménagement et détermine les zones où l'on peut construire et celles qu'on souhaite protéger. Ce PLUi-H doit être approuvé et l'approbation est prévue en 2019. Préalablement, l'enquête publique suit son cours. Elle a commencé le 30 mars dernier. Je vous invite d'ailleurs, si cela vous intéresse, à consulter le site de Toulouse Métropole. Vous y trouverez tous les éléments concernant le PLUi-H. L'objectif de ce document, c'est aussi la construction de 7 000 logements pour la période 2020-2025, avec un objectif de construction de logements sociaux de 35 %. Il dispose d'un programme d'actions thématiques pour apporter des réponses aux besoins spécifiques des personnes comme les seniors, les personnes en situation de handicap, les jeunes et les étudiants, les Gens du Voyage, et les personnes en situation très précaire.

La Conférence Intercommunale du Logement (CIL) que je vous avais présentée l'année dernière est composée de 94 membres répartis en trois collèges : un collège de collectivités avec les communes et la Métropole, un collège des bailleurs présents sur la métropole, il y en a 13 aujourd'hui, et un collège d'associations. Elle se réunit environ une à deux fois par an ; elle est chargée d'élaborer deux documents : le Plan Partenarial de Gestion de la demande qui fixe les conditions pour une meilleure information des demandeurs de logement social ; et la Convention Intercommunale d'Attribution, qui fixe les objectifs en matière d'attribution. L'année dernière nous avons mis en place deux groupes de travail : un sur le volet « Attributions » et un autre sur le volet « Information aux demandeurs ». Nous avons également instauré des ateliers thématiques sur les ressources des demandeurs et des attributaires, l'accompagnement social, les mutations, les publics prioritaires, ... Nous avons aussi discuté des loyers, de la mixité sociale.... c'était très dense. Suite à ces réunions de travail nous avons pu établir un diagnostic, avec l'aide de l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Toulousaine (AUAT) et je peux aujourd'hui vous présenter quelques chiffres qui peuvent vous intéresser. Au 1^{er} janvier 2017, il y a eu 29 000 demandeurs de logements sociaux dont 8 % liés à une problématique de santé, ou une situation de handicap. Il y a eu environ 9 000 attributions faisant suite à des demandes de mutation. 17 % ont pour motif un problème de santé ou une situation de handicap. 15 % des demandes de logement non satisfaites depuis plus de trois ans sont liées à un motif santé ou situation de handicap. Enfin, les demandeurs de logements sociaux sont globalement pauvres et deux tiers se situent sous le seuil de pauvreté fixé à 1 000 euros environ. Les orientations ont été validées par les membres de la CIL en janvier dernier. Celles concernant le volet « Plan Partenarial » sont les suivantes : l'harmonisation de l'information portée aux demandeurs de logements sociaux ; la mise en place d'un lieu commun pour accueillir les demandeurs ; l'harmonisation des dispositifs d'accompagnement liés au logement et l'amélioration de la lisibilité des ressources des demandeurs. Concernant le volet « Attribution », l'objectif est de diversifier le profil des ménages dans les quartiers prioritaires ; mieux repérer les fragilités sociales ; mieux répondre au relogement du public prioritaire ; faciliter les parcours résidentiels en traitant prioritairement les demandes de mutation et développer l'offre à bas loyer. Cette année notre travail consiste aussi à rencontrer toutes les communes de la Métropole pour voir comment elles s'organisent en matière d'accueil et comment elles attribuent leurs logements. La prochaine CIL aura lieu en juillet prochain. Vous recevrez bientôt les invitations.

Mme MAURIN

Sur le cahier de préconisations, les associations membres du Comité Interassociatif Handicaps (CIH 31) réitérent leur demande de surseoir à la sortie de ce cahier de préconisations, parce que nous ne le trouvons pas adapté. Sur le plan de l'approche, nous aurions souhaité faire un travail similaire à celui mis en œuvre sur le quartier de Saragosse à Pau, avec une architecte spécialisée sur les questions de handicap et qui a commencé par réunir toutes les parties prenantes, c'est-à-dire les bailleurs, les promoteurs, les juristes, les techniciens, les élus, de façon à se mettre d'accord sur la compréhension de la réglementation. Parce que tout le monde n'est pas au point là-dessus, la réglementation étant complexe et évolutive. Autant le travail conduit sur le règlement de voirie ou en matière d'ERP était assez pertinent, autant sur le logement, le prestataire choisi manquait, de notre point de vue, de compétences techniques et réglementaires. Et nous trouverions dommage de présenter un cahier de préconisations qui ne serait pas soutenu par l'ensemble des associations, et qui risquerait d'être critiqué publiquement. Nous avons écrit à Monsieur MOUDENC et je pense que vous avez eu la copie Monsieur ROUGÉ. Nous sommes tout à fait disposés à vous faire une présentation détaillée, à faire venir l'architecte pour discuter avec vous de ce qui est proposé. C'est d'autant plus intéressant que cette architecte avait trouvé le moyen de mobiliser des fonds dans le cadre du PIA (Plan d'Investissement d'Avenir), précisément sur l'aspect novateur de la démarche. Je pense qu'il ne faut donc pas se priver de choses plus novatrices, qui prennent certes un peu plus de temps, mais qui constituent un travail plus ambitieux et véritablement de fond. Je ne mets pas en cause le travail qui a été fait et qui a son utilité, parce qu'effectivement mettre autour de la table les bailleurs, les associations, et les équipes municipales n'était pas inutile mais je pense qu'il nous faut défendre des ambitions plus importantes. Donc, vraiment, on réitère notre demande d'aller au-delà de ce qui est prévu quitte à retarder la parution du cahier de préconisations. Il faut que ce cahier soit l'aboutissement de toute cette approche d'acculturation.

Sur le recensement, nous sommes très contents. Bien sûr, ce n'est pas l'idéal parce qu'on aurait voulu un engagement sur l'ensemble du parc. Mais rappelons-nous la proposition de départ, c'était de 50 logements recensés la première année et 100 la deuxième année ! Donc, évidemment, 10 000, c'est beaucoup mieux ! Mais une interrogation persiste et nous aimerions vraiment être associés à la définition des critères de la grille. A une époque, on avait évoqué l'idée de conventionner avec Promologis et Soliha 31. Ils ont été très mauvais dans la gestion de ce dossier mais leur grille est intéressante et je pense qu'il faudrait qu'on arrive à faire quelque chose qui s'en rapproche. Il faudrait surtout qu'à terme, les bailleurs puissent répondre aux demandes sur la base de critères suffisamment précis pour rapprocher de manière fine l'offre et la demande. Il s'agit qu'on puisse effectivement regarder quel est l'environnement du bâtiment. C'est une des problématiques actuelles des personnes en situation de handicap, et je pense que c'est la même chose pour les personnes qui vieillissent et qui ont des problèmes de dépendance, de fait, beaucoup de logements dits accessibles ont été construits dans des zones sans commerces ni transports. S'il s'agit de faire du confinement à domicile, ce n'est pas notre vision de l'accessibilité ! Il est aussi nécessaire d'affiner la connaissance des besoins parce qu'on peut avoir des logements non répertoriés comme accessibles mais qui peuvent convenir à un certain nombre de personnes handicapées. Encore faut-il avoir des informations très précises ! Or, aujourd'hui les informations que font remonter les bailleurs sur la connaissance de leur parc sont complètement « à côté de la plaque ». Encore hier, je visitais un logement de Promologis qui m'avait assuré qu'étant situé au rez-de-chaussée, il était accessible. Mais il y avait une marche pour aller aux WC, à la salle de bains et à une des chambres ! Pour eux, un rez-de-chaussée était forcément accessible ; ce n'est pas toujours le cas ! Après, le travail qui est fait et que je défends auprès de la CIL et au nom des associations du CIH, c'est le fait, pour les logements accessibles ou en tout cas partiellement accessibles mais pouvant répondre aux besoins liés au handicap, que ces logements ne soient plus loués à des personnes valides. Parce que non seulement on manque de logements accessibles mais ceux qui le sont sont parfois loués à des personnes valides ! Là, on se tire une balle dans le pied !

Sur le PLUi-H, vous nous dites que 35 % de logements sociaux sont prévus. Moi j'aimerais surtout qu'on nous précise combien de logements accessibles sont programmés. Et j'aimerais attirer votre attention sur l'élément suivant, contrairement à ce que beaucoup de gens pensent, on a construit moins de logements accessibles depuis 2005 qu'auparavant. Pour une raison toute simple : les grands immeubles pour lesquels il était obligatoire de construire un ascenseur dès qu'ils avaient plus de 4 étages se font de moins en moins. Au contraire aujourd'hui, on construit beaucoup de R+2, R+3 sans ascenseur. Donc mathématiquement, on a produit moins de logements accessibles depuis 2005. Dans le même temps, on a de plus en plus de personnes en situation de handicap parce que les progrès de la réanimation, les progrès de la médecine font que ces personnes vivent plus longtemps. Et nous avons, en plus, vous le savez tous, le phénomène de vieillissement de la population. On est finalement dans une situation où l'offre de

logements accessibles diminue, tout en ayant de plus en plus de besoins qui sont déjà insatisfaits. Je pense que le chiffre donné par Madame LOIZEAU est éclairant : 13 % de demandes liées au handicap ou à la santé non satisfaites au bout de trois ans ; c'est quand même extrêmement inquiétant ! Et cela rejoint le constat que je fais sur le terrain, celui d'une extrême difficulté pour les bailleurs à répondre aux demandes.

De toute façon, pour le compte du CIH, je vais produire une analyse à destination de la Métropole sur le PLUi-H pour faire ressortir nos demandes. Je crois qu'il va falloir mettre le paquet si l'on veut répondre aux besoins de l'ensemble de la population, d'autant que ce qu'on fait pour nous est valable pour tout le monde. Il n'y a qu'à voir la queue devant l'ascenseur, en bas, en venant à la réunion. Il y avait nombre de valides parmi ces gens-là.

M. ROUGÉ

Je retiens trois éléments forts dans votre intervention: le contenu du cahier de préconisations, la temporalité pour organiser ce travail et sa parution et enfin, pour la CIL, donc pour Madame LOIZEAU, voir s'il peut y avoir un engagement sur le pourcentage de logements accessibles à l'intérieur du quota de logements sociaux. Mais c'est peut-être une question à poser à la CIL ? Sur le cahier des préconisations et peut-être aussi l'organisation de ce travail, est-ce que vous pouvez peut-être faire une préconisation ?

Mme YVENAT

Par rapport au cahier, ce qui a été engagé et demandé par Christophe ALVES, c'est qu'un premier point soit fait sur le volet réglementaire du document. Ensuite on reviendra vers les associations. Christophe ALVES s'y est engagé.

M. ROUGÉ

Donc ça convient ! On le fait par étapes mais ça convient ; pour être sûrs que la boucle est bien bouclée.

Mme MAURIN

On est d'accord sur le fait de revoir le document et notamment son caractère juridique. Néanmoins, je pense que ça ne nous empêche pas de prendre date pour pousser l'examen de la proposition qu'on vous a faite. Je pense que les choses ne s'opposent pas. L'autre sujet concernant la CIL, outre que la question se soit posée, je crois qu'elle est très pertinente, on a 35 % de logements sociaux mais comment peut-on avoir un engagement sur les logements accessibles ?

Mme LOIZEAU

La CIL s'attache aux attributions des logements et non pas à la programmation de la construction du logement. C'est à voir plutôt du côté du PLUi-H. Sinon en réponse à votre remarque concernant les attributions des logements accessibles, en 2019, nous travaillerons sur la Convention Intercommunale d'Attribution, et on pourra justement y évoquer ce sujet.

M. ROUGÉ

Je pense que l'objectif premier doit être de réfléchir à la question, parce qu'on ne peut pas dire d'un côté : « on prendra des engagements de 35 % de logements sociaux » ce qui est très bien, en oubliant l'accessibilité. Il faut que tout ça ait un sens ; il faut aussi qu'il y ait un engagement là-dessus, à l'issue de la réflexion. Je ne sais pas à quel moment ça doit se poser, mais enfin il faut quand même que la question soit posée. D'autres interventions ?

M. SUSIGAN

Nous les élus communaux, on nous oblige à faire 35 % de logements sociaux. Pourquoi ne pas mener une action vis-à-vis des promoteurs de façon à ce que, dans ces 35 %, on demande 10 à 15 % de logements sociaux accessibles ? C'est un exemple, ne prenez pas ce chiffre pour définitif ! Je pense que les promoteurs constituent la bonne cible. Nous, communes, on ne peut pas tout maîtriser, on ne peut pas tout faire ! D'autant que, de plus en plus, on nous prive des moyens financiers.

M. ROUGÉ

Oui, c'est un peu la même chose ; il s'agit de poser un cadre réglementaire suffisamment incitatif.

Mme LOIZEAU

Il y a la loi ELAN qui impose un pourcentage de 10 % de logements sociaux accessibles dans chaque

construction...

Mme MAURIN

Effectivement, le projet de loi ELAN est en discussion mais vient d'être retoqué au Conseil d'État. Je suis très heureuse de vous l'apprendre parce que j'y ai contribué activement, avec quelques camarades. Effectivement il prévoyait un quota de 10 % de logements accessibles, ce qui a mis en colère un certain nombre d'associations, mais pas toutes. L'avis du Conseil d'État date du 29 mars et dans celui-ci, il explique que le quota de 10 % n'a rien à faire dans le cadre légal, que cela peut être vu au niveau réglementaire, mais surtout il estime qu'on est arrivé à une réglementation incohérente et c'est bien ce que nous défendions. Pourquoi ? Il y a eu la loi de 1975, une loi dans les années 1980, la loi de 2005, et en 2014 on a fait reculer les critères. Pendant toutes ces années, une association s'est beaucoup battue malgré sa petite taille, l'Association d'aide aux personnes inadaptées mentales (APIM). Cette association a mené un certain nombre de contentieux devant le Conseil d'État. Elle a gagné à quatre reprises et le Conseil d'Etat reprend aujourd'hui ses arguments pour dire que le projet de loi ELAN n'est pas conforme et que le gouvernement doit revoir sa copie. Nous sommes très satisfaits de cette victoire, conscients malgré tout que le gouvernement risque de « revenir par la fenêtre », mais nous l'attendons de pied ferme. J'ai personnellement prévenu le Comité Interministériel du Handicap et la Délégation ministérielle à l'accessibilité (DMA) du fait que nous allions reprendre des actions très fortes sur le terrain si le gouvernement persistait ; on ne va pas se contenter d'agiter gentiment une pancarte.

M. ROUGÉ

Pour toutes ces raisons, bien sûr, la question ne se pose pas de cette manière. Par contre, c'est un sujet de discussion important. Après, le Conseil d'Etat, je suis bien d'accord avec vous Madame, n'est pas friand des pourcentages, d'une manière générale.

Mme COUSERGUE

J'aurais voulu rajouter quelque chose par rapport au PLUi-H, c'est la question de l'habitat inclusif. Si ce n'est pas l'unique solution ; ça peut l'être pour certaines personnes, et je pense qu'il y a lieu qu'on y travaille ensemble, qu'on y réfléchisse. Plusieurs associations portent de petits projets dans ce domaine ; il faut que cette élément intègre le PLUi-H. Je crois qu'il faudra organiser une rencontre sur le sujet prochainement.

M. ROUGÉ

On est d'accord pour relier cette question au PLUi-H. On le mettra au compte rendu. C'est très important l'habitat inclusif. D'autres questions ?

M. BERGON

J'ai des doutes sur le pourcentage de logements accessibles dans les logements neufs tel qu'il a été avancé. Je parle non pas des logements réhabilités mais des neufs puisqu'on fait référence aux obligations fixées aux communes de réaliser 35 % de logements sociaux pour arriver à ce seuil global de logements sociaux sur l'ensemble de la Métropole. Pour moi, une grande partie, et je dirais même la totalité des appartements neufs sont accessibles. C'est pour ça, je ne comprends pas....

Mme MAURIN

Cela fait malheureusement partie de la grande désinformation qui se pratique en France sur le sujet. Beaucoup de gens prétendent qu'effectivement la loi de 2005 prévoyait 100 % de logements accessibles. C'est faux ! Ce qui était prévu, c'est que 100 % des logements desservis par ascenseurs ou en rez-de-chaussée, soient accessibles. Or, quand vous construisez des immeubles de 2 ou 3 étages sans ascenseur, les 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} étage et les appartements qui s'y trouvent ne sont pas accessibles.

M. BERGON

Il faudrait recenser car vous êtes en train de dire que l'absence d'ascenseur est systématique pour les immeubles de 2 à 3 étages... Ce n'est pas vrai !

Mme MAURIN

Alors, beaucoup, une majorité.

M. BERGON

Ce n'est pas obligatoire mais je parle du réel moi...

Mme MAURIN

J'ai un ami qui a mené une étude sur toute la France, à partir des chiffres de l'INSEE puisque l'Institut dénombre les bâtiments et les logements et précise s'ils sont desservis par ascenseur ou pas. Il a ainsi pu faire des statistiques, variables, il est vrai, d'une ville à l'autre ; certaines villes ayant mieux produit que d'autres. Mais toujours est-il qu'à l'échelle de la France, par rapport à ce qui se produisait avant 2005, on produit beaucoup moins de logements accessibles, notamment en raison de l'abandon des constructions d'immeubles de grands étages avec des ascenseurs obligatoires.

M. BERGON

En ce qui concerne Blagnac, il y a peu d'immeubles de trois étages notamment parce que le Plan Local de l'Urbanisme n'en impose pas, y compris dans le secteur diffus. On est plutôt sur des 3 ou 4 étages avec ascenseur sur toutes les dernières opérations qui, à ma connaissance, ont toutes un ascenseur.

Mme MAURIN

Sur les parcs de promoteurs, oui mais ça dépend du standing. Il est vrai que les promoteurs mettent plus souvent des ascenseurs dans des immeubles de moins de quatre étages que les bailleurs sociaux. Dans le parc public, ce n'est quasiment jamais le cas. Et le problème, c'est que dans les habitats sociaux, compte tenu des moyens financiers de beaucoup de personnes en situation de handicap, la pauvreté est plus importante, la précarité est plus importante chez ces personnes-là. Dès lors, le manque de logements accessibles dans le parc social est d'autant plus préjudiciable.

M. ROUGÉ

C'est un élément important de discussion, la sensibilisation des bailleurs. Cela passe par des discussions régulières et par un phénomène d'acculturation sur le sujet, bien sûr. Il faut y contribuer et le diffuser largement. D'autres interventions ? ... Je vous propose de passer au point 5 relatif à la voirie des espaces publics et au plan de mise en accessibilité de la voirie. Madame GRASSET?

Mme GRASSET

Le plan de mise en accessibilité de la voirie des espaces publics est un document référençant les actions réalisées et les perspectives de réalisation sur 2018. Dans la présentation, j'ai souhaité intégrer tout ce qui est relatif à la concertation ; c'est un élément absolument primordial et indispensable à la réussite de cette accessibilité que nous souhaitons. Comme le rappelait Madame MAURIN tout à l'heure, Toulouse Métropole, la ville de Toulouse et son Domaine Handicap, mais aussi Tisséo ont constitué des groupes de travail qui se réunissent en moyenne une fois par mois. 29 associations y sont présentes. Ce sont des temps forts, des échanges entre associations et techniciens. Ce sont aussi des expérimentations qui ont pu être lancées. En 2017, 11 groupes de travail se sont tenus ; on a réalisé 4 visites de terrain. La diapositive projetée donne un exemple de ce qui peut être fait. Pour la rue Bayard, on a réalisé un atelier pour trouver des procédés de délimitation des passages piétons détectables par les personnes malvoyantes. Ensuite, nous avons mené des phases de tests en grandeur nature, sur site. Donc il y a vraiment un partenariat et une coconstruction. Un gros projet comme celui du Port Saint-Sauveur a été réalisé avec des adaptations demandées par ce groupe de travail à l'issue d'une visite, en phase de chantier. Nous faisons donc comme Monsieur COQUART à Villeneuve-Tolosane, de la concertation dès le début du projet et tout au long, en phase chantier pour adapter ou corriger si besoin.

Il me semble également important d'évoquer les actions que nous avons menées, actions de sensibilisation des agents techniques de la Métropole, démarrées en 2016. Cette année, 34 agents des pôles territoriaux et d'autres directions ont mis en situation le matin et ont participé à des ateliers de recherche de solutions de mise en accessibilité l'après-midi. C'est je crois un élément important qui garantit la réussite de la politique menée. Par exemple, beaucoup d'agents nous disent : « La réglementation nous demande d'être à 2 cm sur les bords des passages piétons mais dans notre charte d'accessibilité de Toulouse Métropole, on préconise plutôt une hauteur entre 0 et 1 cm ». Les techniciens nous disent : « 2 cm, c'était bien ! » mais quand on les met sur un fauteuil et qu'ils s'efforcent de prendre le trottoir, ils nous disent : « Oui, on comprend pourquoi 0 c'est mieux ! ». C'est un travail en profondeur. C'était bien de créer la charte

d'accessibilité en 2016 et il faut encore l'accompagner mais il faut aussi que les personnes expérimentent dans leur quotidien, dans leur corps et mesurent la nécessité de cette réglementation.

Je voulais dire un mot plus technique sur les feux sonores. Toulouse Métropole mène aujourd'hui cette politique qui découle d'une obligation réglementaire nous obligeant à préciser l'intitulé du nom de la rue qu'on traverse ; c'est une spécificité française. En 2015, 22 carrefours ont été équipés ; 94 en 2016, et en 2017, 127 carrefours l'ont été. En tout, on a 299 carrefours équipés de sonorisation.

J'ai voulu aussi parler de la directionnelle piétons, dispositif porté par la Direction de la Mobilité de Toulouse Métropole. C'est un chantier important que nous avons commencé en 2017 et présenté en groupe de travail. Au départ seul le temps de trajet estimé était indiqué sur les panneaux directionnels. On a souhaité que soit aussi indiquée la distance parce que, pour une personne en fauteuil, pour une personne malvoyante, pour une personne âgée, le temps de trajet n'est pas le même. La diapositive projetée l'illustre. S'ajoute aussi un petit logo qui indique l'accessibilité des toilettes publiques.

Pour les travaux et opérations programmés au PAVE, nous avons compilé les listes que les pôles territoriaux et la Direction Infrastructures, Travaux & Energies ont transmises. Les perspectives 2018 seront présentées au prochain groupe de travail, avec les chiffres complets et le détail des travaux réalisés sur la métropole. On parle aussi des aménagements d'accessibilité réalisés dans le cadre des transports en commun ou de la rénovation de voies. A l'écran, on voit la rue des Bleuets à Blagnac où le stationnement a été remplacé par un cheminement. On a ajouté des potelets pour éviter le stationnement. Il suffit parfois de pas grand-chose... Ensuite, et vous voyez que des actions sont menées un peu partout, sur Lespinasse, le poteau situé route de la plage, poteau mal positionné a été déplacé. A Toulouse, dans le quartier de La Grave, l'accès direct au jardin Raymond VI a été favorisé. 38 places spécifiques pour les personnes à mobilité réduite ont été créées en 2017. En groupe de travail, 9 demandes de dérogation ont reçu un avis favorable qui devront ensuite être validées en Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité, pilotée par la Préfecture. Un dernier mot pour indiquer que ces données sont accessibles sur l'Open Data comme sur le site de Toulouse Métropole.

Mme CHAVE

Je vous remercie de cette présentation et souhaiterais revenir sur un point. Je reste en effet un peu sur ma faim en ce qui concerne les dispositifs spécifiques aux personnes atteintes de déficience intellectuelle. Pourquoi ne pas développer les pictogrammes sur les panneaux directionnels comme cela se fait maintenant dans le métro ?

Mme GRASSET

Je ferai le relais. Il est vrai que ce qui a été fait par Tisseo dans les transports en commun est exemplaire. D'ailleurs je l'ai présenté en groupe de travail Accessibilité du réseau France et toutes les collectivités ont vraiment plébiscité ce travail.

M. COQUART

Moi, je voudrais une clarification. Nous avons vu tout à l'heure que la gestion des bâtiments était clairement de la responsabilité communale ou, pour les bâtiments propriété de la Métropole, de celle de l'EPCI. Sur la voirie, on est clairement sur une compétence métropolitaine. Au passage, je voudrais signaler que les communes travaillent vraiment en très bonne intelligence avec les pôles territoriaux de la Métropole, sur ces questions d'accessibilité. On va voir que, pour les transports en commun, on est sur une responsabilité Tisséo. Mais j'ai du mal à percevoir où se situe la responsabilité en matière de logements accessibles. Est-ce une responsabilité communale ? Une responsabilité croisée ? Ou est-ce que c'est une responsabilité métropolitaine en lien avec la compétence « Habitat » ? Je ne suis pas sûr qu'il y ait une réponse très nette. On entend dans cette commission qu'un travail de recensement est actuellement mené par la Ville de Toulouse, étendu à Blagnac et Colomiers, au moins partiellement, et les communes peuvent se demander si ce travail a vocation à s'élargir ? Les communes qui ne font pas partie des trois citées, c'est-à-dire les 34 autres, doivent-elles effectuer elles-mêmes ce recensement ? Si tel est le cas, pour le coup, on est vraiment demandeurs d'éléments de méthode, parce que rien ne serait plus dramatique que les 34 communes bricolent leur petite enquête, leur petit recensement, dans leur coin, avec leurs propres critères. Non, l'expérience acquise à Toulouse, Blagnac et à Colomiers mériterait d'être transférée aux autres communes pour nous éviter cette espèce de parcours du combattant qui consiste à réunir les bailleurs avant de recourir à l'association Soliha comme l'avait fait la Métropole il y a un ou deux ans... Je pense traduire le sentiment de pas mal de mes collègues des 34 communes. Il nous importe d'avoir des indications, des conseils, des préconisations claires.

Mme YVENAT

Effectivement, ces questions de partage des missions et compétences entre les communes et la Métropole sont complexes. En tout cas, une chose est très clairement exprimée dans la Loi : il appartient à chaque commission communale de mettre en place une méthode de recensement. C'est à ce titre que Toulouse s'est saisie de cette question avec la volonté de réduire le retard accumulé. Avec les élus en charge de l'habitat et du logement, on s'est interrogés sur le fait de rester sur notre strict territoire ou, au contraire, de réfléchir à plusieurs sur le sujet, plusieurs communes mais aussi bien sûr plusieurs bailleurs. C'est donc l'objectif de cette expérimentation : tester ce recensement avec trois communes et six bailleurs, élaborer une grille et mettre en place une formation commune à destination des recenseurs, qu'ils travaillent chez les bailleurs ou, pour l'instant, à la ville de Toulouse. Cette expérimentation débute à partir du mois de juin. Elle sera évaluée tout au long de ces deux années. Justement on a eu quelques différends avec les associations Handicap, Odile MAURIN notamment, sur la terminologie. Nous, ça nous paraissait intéressant de commencer par tester avec trois communes et six bailleurs pour améliorer le dispositif par la suite. Après, effectivement, il faut que ça serve aux autres communes et qu'on embarque l'ensemble des communes de la Métropole. On est dans cet objectif et ce phasage.

M. COQUART

Si je peux me permettre une proposition à notre président, c'est de prendre l'initiative de réunir les animateurs des commissions communales d'accessibilité pour présenter et sensibiliser sur cette expérimentation, parce que je sais, pour en avoir discuté avec des collègues, que des démarches se font jour et pour le coup, en ordre très dispersé ! Or, je crois que dans ce domaine, on n'a pas de temps à perdre ni d'énergie à gaspiller. Ce type de réunion me semblerait donc nécessaire pour expliquer l'initiative de Toulouse, les échéanciers, et comment, demain, pourrait s'opérer le transfert aux communes.

M. ROUGÉ

J'accède à cette très bonne proposition et propose qu'on organise cette réunion ici, au titre de la Métropole. Nous pourrions demander à Monsieur ALVES de nous présenter l'expérience toulousaine et d'en faire profiter l'ensemble des acteurs communaux de l'accessibilité. A la rentrée par exemple, ça me semble le bon moment. On convient de cela ? Très bien.

Mme MAURIN

Oui, c'est effectivement très intéressant et on peut peut-être réfléchir à trouver un rythme plus rapide pour étendre l'expérimentation parce que c'est vrai que pour nous, comme l'a dit Frédérique YVENAT, le terme de l'expérimentation nous choquait puisque c'est une obligation. Rappelons que les commissions communales et intercommunales sont soumis à cette obligation depuis 2005. Nous sommes donc largement en retard. Mais je suis très favorable à cette proposition.

Ensuite quelques remarques sur la question du PAVE. J'aimerais de nouveau attirer l'attention sur la problématique de réalisation des travaux de voirie. La question des trottoirs, dont on refait l'enrobé sans déplacer le mobilier urbain ; j'ai encore eu cette problématique dans mon quartier ! Je suis intervenue auprès des services pour leur signaler et ils ont arrêté mais c'est quand même du gâchis de procéder ainsi ; en plus c'est illégal. Vraiment, il serait bien que vous puissiez attirer l'attention de vos équipes sur l'obligation de mettre en accessibilité l'ensemble du trottoir et donc de déplacer le mobilier urbain. C'est très désagréable de voir un poteau au milieu d'un trottoir, tout neuf mais inutilisable.

Autre chose, toujours sur l'usage des trottoirs, c'est le problème du pouvoir de police. Certes, l' élu en charge de la question sur la ville n'est pas présent mais je compte sur vous, Monsieur ROUGÉ, pour lui faire remonter le fait qu'il y a un vrai manque d'intervention de la police municipale vis-à-vis du stationnement illicite sur les places PMR ou sur les vélos, motos et voitures garées sur les trottoirs. C'est une chose de mettre des potelets à certains endroits, pourquoi pas, quand le trottoir laisse suffisamment de place disponible, mais il faut que la police municipale se préoccupe de cela en priorité... Moi quand j'entends qu'elle intervient sur le périmètre de la police nationale, par exemple sur les rixes ou autre, je ne comprends pas. La mission principale de la police municipale, c'est de veiller au quotidien des administrés, notamment sur ces questions. Malheureusement, sur les places de stationnement illégalement occupées, on a beaucoup de mal à obtenir des interventions rapides et cela incite à des comportements incivils.

M. ROUGÉ

Je propose qu'on puisse sensibiliser l' élu municipal en charge de la sécurité, par un courrier par exemple,

si vous en êtes d'accord. Je profite aussi de l'occasion pour excuser Christophe ALVES. Il n'a malheureusement pas pu venir aujourd'hui, les conditions étant très particulières pour lui en ce moment. Mais je tenais à l'excuser, lui qui, habituellement, est toujours présent.

M. BERGON

Juste une remarque, autant les communes ont toute latitude pour appliquer certaines amendes, concernant celles que vous citez, elles n'en ont aucune. C'est 135 euros, point ! Ce qui peut expliquer que certaines municipalités soient parfois un petit peu timides ... mais je ne les défends pas.

Mme MAURIN

Oui, pour nous, c'est la condition pour pouvoir sortir de chez nous et je peux vous assurer que quand on sait par avance qu'on a peu de chances de trouver une place de stationnement libre, malheureusement cela pousse nombre d'entre nous à ne pas sortir. Et même sur le plan économique, c'est idiot car ce n'est pas en confinant les gens chez eux qu'ils pourront s'insérer socialement...

M. BERGON

Je partage complètement, mais on est passé d'un seuil de 35 euros pour des dépassements sur les zones bleues à 135 euros... Il y a un écart peut-être un peu trop important. Si la contravention était aux alentours de 70 euros, on hésiterait peut-être moins à verbaliser... je ne sais pas...

Mme MAURIN

Quand on s'est fait enlever la voiture une fois, on comprend mieux, souvent ! Moi je l'expérimente dans mon quartier et je peux vous dire qu'aujourd'hui, ce ne sont plus ceux du quartier qui se mettent sur les places réservées parce qu'ils me connaissent et ils savent ce qui se passe. Après, vous savez, sur le montant des amendes pour les places réservées, en France, on est très bas par rapport à d'autres pays. C'est cinq fois, dix fois plus élevé par endroit. On est encore très gentils dans ce pays !

M. ROUGÉ

Plus globalement, je dirais que se garer en contrevenant aux règles, c'est une chose mais se garer sur des places PMR, c'est moralement beaucoup plus grave.

Mme MAURIN

Se garer sur un trottoir ça peut nous mettre en danger tout simplement ; même pour 5 minutes ! Pour contourner les trottoirs, une personne en fauteuil est très souvent obligée de rouler sur la route, en prenant des risques. Et ce n'est pas rare malheureusement qu'elles soient renversées par une voiture.

M. ROUGÉ

Madame GRASSET, vous voulez ajouter quelque chose ? Pas d'autres questions ? Je vous propose de passer au point 6 : l'Ad'AP de Tisseo-SMTC, Monsieur BERNARD, si vous voulez bien ?

M. BERNARD

Je suis coordonnateur de la mise en accessibilité du réseau Tisséo et je vais vous présenter très rapidement Tisséo-Collectivités qui agit pour le compte de quatre établissements de coopération intercommunale : Toulouse Métropole, la Communauté d'agglomération du Sicoval, le Syndicat Intercommunal des Transports Publics de la Région Toulousaine (SITPRT) et la Communauté d'agglomération du Muretain. Tisséo-Collectivités a pour missions de concevoir et de développer la politique des transports, d'organiser les services réguliers de transport en commun, d'étudier et programmer les projets nouveaux. Il confie à ce titre les missions à des partenaires et notamment l'exploitation du réseau bus-métro-tram à Tisséo-voyageurs. J'en profite pour excuser Marie-Hélène TEXIER, ma collègue, responsable de l'accessibilité à Tisséo-voyageurs qui ne peut être présente aujourd'hui. Il confie les études et la construction des infrastructures à Tisséo-Ingénierie. Et Tisséo-Mobibus exploite en Délégation de Service Public le service spécialisé pour le transport de personnes à mobilité réduite. Le périmètre des transports urbains sur lequel Tisséo-collectivités intervient est un des plus étendus de France, comptant plus de cent communes pour un million d'habitants. Un plan stratégique d'orientation et d'organisation des mobilités pour les 15 prochaines années fixe les objectifs du projet Mobilité 2020-2025-2030. De nombreuses actions

d'envergure sont listées : extension des quais de la ligne A du métro de 26 à 52 mètres ; la troisième ligne de métro reliant Colomiers à Labège ; la connexion à la ligne B Ramonville-Parc technologique du Canal, Institut National Polytechnique de Toulouse ; le tramway P1 prolongement ; la ligne Aéroport-Express ; les programmes Linéo ; et enfin le Téléphérique Urbain Sud. Pour terminer sur la présentation de la gouvernance, j'ajoute qu'elle s'opère au sein d'un comité syndical de 20 élus représentant les intercommunalités : Tisséo-collectivités présidé par Jean-Michel LATTES, premier adjoint au maire et vice-président de Toulouse Métropole. Les représentants des quatre intercommunalités membres, avec 14 élus pour Toulouse Métropole, 2 élus pour la communauté d'agglomération du Sicoval, 2 pour le SITPRT, et 2 élus pour la communauté d'agglomération du Muretain.

Les chiffres clés de 2017 : 130 millions de déplacements, 184 millions de validation dont 112 millions sur les lignes de métro ; 2 millions de déplacements effectués avec des titres pour personnes handicapées, un budget de fonctionnement de 625 millions d'euros et 452 millions d'investissement. Une démarche partenariale et un réseau pour tous en constante amélioration.

Comme pour mes collègues de Toulouse Métropole, de la voirie, une concertation, véritable partenariat avec les associations représentant tous les types de handicaps, crée les conditions pour une prise en compte des besoins de tous en amont des projets. La commission d'accessibilité du réseau urbain Tisséo (CARUT) se réunit en session plénière deux fois par an pour faire un point d'avancement des actions prévues. Des ateliers thématiques permettent d'approfondir des sujets et de tester les équipements pour s'assurer de leur qualité d'usage universel avant déploiement sur le réseau. Un accès facilité à tous, c'est tout l'enjeu des mesures de l'agenda d'accessibilité et du schéma directeur d'accessibilité programmée qui porte sur les stations de métro, établissements recevant du public, et les lignes de bus, mais aussi sur la formation des personnels, à l'accueil des personnes handicapées, l'information voyageurs et la communication.

Le bilan des actions fin 2017 : parmi les opérations terminées prévues à l'Ad'AP, on peut citer la mise aux normes des escaliers fixes des lignes de métro A et B, avec la pose de bandes d'éveil à la vigilance en haut des marches, et le contraste visuel des nez de marches et des premières contremarches. Pour faciliter les déplacements des personnes qui ont du mal à lire ou à mémoriser les étapes d'un déplacement, toutes les stations de métro sont équipées de visuels de reconnaissance. Plus largement, le dispositif « Mon métro d'image en image » s'adresse aux personnes ne pouvant se repérer à l'aide de la signalétique traditionnelle textuelle, les personnes qui ne maîtrisent pas notre alphabet, les étrangers qui ne parlent pas le Français. La deuxième phase consistera à intégrer les visuels des stations terminus dans la signalétique directionnelle entre la surface et le quai pour indiquer la bonne direction.

Les opérations en cours sur l'Ad'AP : à ce jour, 62 % des ascenseurs de la ligne A ont été mis aux normes. Les 16 ascenseurs des stations du prolongement de la ligne A sont traités. Sur la période 2018-2019, 73 ascenseurs de la ligne B et 15 ascenseurs de la ligne A seront aménagés. La réfection de l'éclairage des stations est une mesure qui poursuit deux objectifs : la mise aux normes d'accessibilité de l'éclairage des cheminements en station, avec une attention particulière portée au niveau des escaliers fixes et mécaniques. La maîtrise de l'énergie, deuxième mesure, avec deux objectifs : la maîtrise de l'énergie et la recherche de l'optimisation de la gestion patrimoniale en lien avec la mission Energie de Tisséo-voyageurs. Les auto-diagnostics concernant les ERP de cinquième catégorie : les auto diagnostics ont été réalisés sur l'année 2017 : 9 commerces sur 10 sont réputés accessibles, et 7 agences sur 8 sont accessibles. Les aménagements sont prévus sur 2018 pour rendre la totalité des agences accessibles. On peut noter le changement des menuiseries du commerce de Balma-Gramont qui présentait en position ouverte un obstacle majeur et dangereux avec des vantaux en saillie sur le cheminement piéton.

Concernant le bilan du SDAP, c'est-à-dire toutes les mesures qui concernent la mise en accessibilité des lignes de bus : 170 arrêts prioritaires sur les 184 prévus ont été rendus accessibles en 2017. Dans le même temps, 230 nouveaux arrêts l'ont été dont 162 réalisés dans le cadre de l'intégration du réseau du Muretain. Fin 2017, 50 % des arrêts programmés au SDAP 2016-2018 ont été réalisés. L'évolution du taux d'arrêts de bus sur le réseau passe de 60 % début 2016 à 72 % fin 2017. La mise en accessibilité des arrêts reste la priorité de la programmation 2018 : il nous reste 488 arrêts prioritaires à mettre en accessibilité, et sur ces 488, 282 arrêts ne sont pas concernés par des projets. La priorité des priorités, fixée par Jean-Michel LATTES, c'est de mettre ces 282 arrêts en accessibilité. Ce sont des arrêts prioritaires inscrits au SDAP, mais qui ne seront pas contrariés par l'avancement d'un projet. Le deuxième lot d'arrêts, 206 sont intégrés dans des projets de Tisséo-collectivités ou de l'EPCI. Donc ceux-là ont vocation à suivre l'évolution des projets qui sont pour la plupart engagés ou dont les études sont largement entamées. Il s'agit des programmes Linéo, de restructuration de réseau, de projets urbains, et une étude est lancée sur les transports à la demande. Le service de substitution c'est un des volets du

SDAP, c'est un service utilisable en cas d'arrêt classé en « impossibilité technique avérée de mise en accessibilité », mais élargi à tous les arrêts non accessibles du réseau sur la période du SDAP. Nombre de services déclenchés en 2017 : 51 pour un coût de 1 200 euros.

A noter que Tisséo-Collectivités, qui partage les recommandations portées par le défenseur des droits, s'est engagé aux côtés du CEREMA pour clarifier le champ d'application respectif des services de transport de substitution et des services spécialisés. C'est un courrier en date du 15 janvier 2018. Enfin, concernant le volet de la formation du personnel : Tisséo-voyageurs assure la formation aux différents handicaps, au-delà des seuls personnels en contact avec les usagers, la formation à la langue des signes française, engagée dès 2009 se poursuit sur la base de personnels volontaires. Enfin, depuis 2015, la formation initiale des personnels entrant dans l'entreprise, intègre d'emblée un module de formation, de reconnaissance et accueil des personnes en situation de handicap. Un volet important, celui de l'information et de la communication, qui se construit autour des actions d'amélioration menées pour faciliter les déplacements, la communication interne vient consolider les formations dispensées et créer une véritable culture de l'accessibilité au sein de Tisséo. J'en ai terminé.

Mme MAURIN

Plusieurs points sur le nombre d'arrêts réalisés ; on est en-deçà de ce qui était prévu puisque, alors qu'il reste moins d'un an, on est à 50 % de réalisation de l'objectif. Ce qu'il ressort de la présentation que vient de nous faire Monsieur BERNARD, ce n'est pas la réalisation à 100 % en 2018. Alors, l'excuse consistant à nous dire que cela correspond à des arrêts qui se situent sur des nouvelles lignes, pour nous, ce n'est pas entendable ! Je vous préviens de manière totalement officielle, à la fin 2018, les poursuites pourront s'exercer contre Tisséo, et nous ne manquerons pas de saisir les tribunaux afin d'obtenir le respect des engagements pris, parce qu'il y avait déjà eu un schéma directeur d'accessibilité réalisé en 2009, si je ne me trompe pas, pour lequel l'engagement c'était 100 % des arrêts accessibles sauf impossibilité technique avérée. Cela n'a pas été réalisé. Donc, pour nous les excuses ça suffit !

Autre point concernant le service de substitution et j'aimerais faire un rappel légal. C'est quoi un service de substitution ? C'est un service qui correspond à une obligation légale, et qui malheureusement n'est pas exercé dans le respect des textes réglementaires. Ce service doit s'exercer dans les mêmes conditions que le transport classique. Quand vous prenez le bus, vous ne vous inscrivez pas au préalable, vous ne réservez pas et vous ne dites pas pourquoi vous êtes transporté. Donc le service de substitution de Tisséo « Le Lien » doit s'exercer dans des conditions légales. Nos associations ont mis en demeure le président de Tisséo de respecter la loi, et ce ne sont pas des échanges avec le CEREMA qui vont y changer quelque chose. Parce que je connais bien les tentatives des collectivités aujourd'hui de revenir sur la loi, alors même qu'elle n'est absolument pas satisfaisante. Je me permets en effet de rappeler que depuis ce qui était prévu avant 2014, qui visait l'accessibilité de l'ensemble des arrêts, sauf impossibilité technique avérée, on est passé à une mesure beaucoup plus subtile qui est la notion d'arrêt prioritaire. De fait, l'engagement de Tisséo ne concerne plus désormais que les arrêts prioritaires et non pas l'ensemble des arrêts. 100 % des arrêts ne seront donc pas accessibles, si le schéma est respecté, mais uniquement une partie des arrêts et notamment ceux situés en zone dense. Les communes les plus périphériques de la Métropole ont de fortes chances de voir leurs habitants continuer à ne pas pouvoir se déplacer malgré leur situation de handicap, parce qu'ils seront considérés comme étant dans des zones non denses et qu'on leur fera de nouveau subir le fait de réserver des transports, ce qui est invivable. Après, il y a une distinction à faire entre le TPRM c'est-à-dire le transport adapté type Mobibus, qui n'est pas une obligation légale, même si ça se discute parce que je suis en train d'étudier la question sur le plan juridique, c'est une possibilité qui avait été ouverte par la loi en 1980, en disant que de toutes façons l'accessibilité se ferait rapidement, et que c'était une mesure transitoire. Mais vous n'êtes pas sans mesurer le fait que presque 40 ans se sont écoulés depuis, et que le transitoire ne peut pas devenir durable. Donc nous engageons la collectivité à accélérer, à mettre le paquet et à rendre tous les arrêts accessibles qui devaient l'être dans le cadre du schéma, avant la fin de l'année 2018 sinon ils iront devant les tribunaux, et pour le transport de substitution vous avez deux mois depuis le départ du courrier pour vous mettre en conformité. Moi je suis en train de préparer le dossier pour saisir le Tribunal Administratif. Je précise d'ailleurs que cette demande je l'ai faite auprès des autres collectivités concernées, c'est-à-dire auprès de la SNCF, auprès de la Région qui était Autorité Organisatrice des Transports, et auprès des départements à qui la compétence a été redévoluée par la Région. Donc il n'y a pas de favoritisme en la matière.

M. BERNARD

Vous pouvez compter sur moi pour transmettre au président Jean-Michel LATTES.

Mme COUSERGUE

Pour détendre un peu l'ambiance, on a reçu un message nous invitant à essayer le véhicule autonome. Tout à l'heure Madame YVENAT a parlé du programme « Imaginons demain ! ». On pourrait peut-être, si les ateliers organisés sur le véhicule autonome sont sympathiques, prévoir une démonstration en novembre ? En fauteuil roulant, ce serait bien.

Mme MAURIN

Tu soulèves un point extrêmement important. Le véhicule autonome aujourd'hui en test sur les allées Jules Guesde ne convient pas pour un fauteuil roulant électrique. Pas de problème si vous y rentrez tout seul mais je ne souhaiterais pas être passager valide parce que je pense que je finirais handicapé à la sortie ! Je m'explique : la pente à monter pour accéder à l'habitacle est hors normes et hors réglementation. La pente est trop importante et je suis donc arrivée très vite à l'intérieur. Je peux vous assurer que ceux qui sont debout ont intérêt à monter sur la banquette pour ne pas risquer de se faire cogner par ma palette de fauteuil, au risque de se faire casser une jambe. Je crois qu'il y a un problème et j'ai pris contact avec l'entreprise qui a développé cette offre. Le problème, c'est que le choix technique n'est pas le bon puisqu'ils ont opté pour un véhicule avec les batteries en bas. C'est une erreur de conception qu'a faite par exemple la SNCF depuis le départ en choisissant un certain nombre de rames de trains. Quand on veut rendre accessible, il faut mettre les moteurs sur le toit, permettant ainsi d'avoir un plancher très bas et une pente peu importante. Donc il faut vraiment qu'on intervienne en amont sur ce sujet.

Mme MALLEGOL-SCARAZZINI

Françoise MALLEGOL-SCARAZZINI, je suis chargée de mission sur le vieillissement de la population à Toulouse Métropole et je travaille dans le domaine du développement économique avec la Smart-City, avec Brigitte GRASSET et Frédérique YVENAT notamment. Effectivement ce véhicule autonome est une expérimentation conduite dans le cadre de la Smart-City de l'Open-Métropole, et le but de ces ateliers pour lesquels vous êtes conviés, au mois de mai je crois, c'est précisément de relever ce genre de problèmes. On a absolument besoin de votre évaluation. J'ai commencé à noter des choses, et la jeune fille qui à mes côtés mais qui a dû s'absenter fait partie de l'équipe Smart-City. Je lui dirai déjà que les ateliers s'annoncent très riches. Merci.

Mme YVENAT

C'est justement un partenariat avec le service de Françoise MALLEGOL-SCARAZZINI et c'est bien la raison d'être de cet atelier. Je pense que l'entreprise sera conviée sur place. Nous allons faire en sorte que ce soit le cas. Aujourd'hui, nous savons que ce n'est pas accessible, et on vous invite à venir et à formuler vos critiques pour faire évoluer le projet.

Mme MALLEGOL-SCARAZZINI

Pour compléter, j'indique que nous ferons un deuxième atelier pour les personnes vieillissantes. Parce qu'effectivement là vous étiez invités en tant que personnes en situation de handicap et on s'est rendu compte ce matin (ce n'est pas vieux) qu'il fallait absolument qu'on associe les associations de personnes âgées.

Mme MAURIN

Autre point, la lecture automatisée de plaques d'immatriculation (LAPI)... vous connaissez sûrement « la sulfateuse à PV » ! Des sociétés privées ont démarché les collectivités pour leur proposer un système de verbalisation automatique, c'est-à-dire un véhicule qui circule dans les rues, flashe les plaques d'immatriculation, et les personnes qui n'ont pas enregistré leur numéro d'immatriculation ou qui n'ont pas payé pour le stationnement, se voient envoyer automatiquement un PV. Ce procédé est déjà mis en place dans certaines communes depuis un ou deux ans. La Métropole de Toulouse nous a proposé un atelier à l'automne sur le sujet, et la première réflexion que nous avons faite, une majorité des associations représentatives, c'est de dire qu'il y avait un problème. En effet, la carte européenne de stationnement maintenant dénommée « Carte Mobilité Inclusion » n'est pas attachée à un véhicule mais à un individu qui peut utiliser différents véhicules qui lui appartiennent ou pas et qu'il utilise ponctuellement ou durablement. Les équipes du prestataire qui à mon avis avaient sollicité la Métropole, envisageaient de demander aux personnes en situation de handicap d'inscrire leur véhicule auprès de la collectivité, sauf qu'on leur a expliqué que ce n'était pas possible puisque le véhicule pouvait changer et

qu'en plus si on inscrivait par exemple le véhicule de notre auxiliaire de vie, qu'est-ce qui l'empêchait d'aller utiliser son propre véhicule et de stationner gratuitement à notre détriment. De façon à être tout à fait clairs, nous avons écrit à la Métropole et, entre-temps, pris un certain nombre de renseignements sur le plan réglementaire, avec l'aide d'un ami journaliste. Il est apparu que la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) a pris position sur cette question, considérant que la verbalisation ne pouvait pas se faire à partir du véhicule et que le véhicule pouvait certes servir à repérer les infractions mais que cela n'empêchait pas le recours à un agent assermenté pour dresser le constat sur place. Donc dans un premier temps, ça ne permet pas de mettre en place le système tel que souhaité par la Métropole. Sans réponse aujourd'hui et ne sachant pas où en est le projet, nous sommes inquiets. Nous avons également reçu une réponse du Ministère de l'Intérieur et de la Mission Interministérielle sur la verbalisation du stationnement automatique, qui a bien dit que ce serait susceptible d'être attaqué devant les tribunaux. Nous aimerions avoir des précisions sur le sujet pour éviter d'aller au contentieux là encore car je vous avoue que notre association a d'autres choses à faire.

Mme YVENAT

Nous suivons ce sujet avec la Direction Mobilités Gestion Réseaux pour la partie concertation, en ce qui nous concerne. C'est un travail en cours et je n'ai pas toutes les informations mais vous aurez une réponse.

M. ROUGÉ

Sur les deux premiers points relatifs au nombre d'arrêts bus et au service de substitution, on a eu la réponse. Sur la question du véhicule autonome, un cadre de concertation sera proposé. Enfin sur cette question des dispositifs de délivrance des PV, vous aurez une réponse lorsque ce sera plus mûr.

Mme CHAVE

Je trouve personnellement un peu discriminant d'interdire le Mobibus à des personnes déficientes intellectuelles. De fait, ce sont les seules qui ne peuvent pas accéder à ce service. C'est discriminant parce que certaines personnes déficientes intellectuelles peuvent tout à fait circuler.

M. ROUGÉ

On ajoute ce point à remonter à Monsieur ARSAC.

Mme MAURIN

Nous soutenons tout à fait la demande de Madame CHAVE ; d'ailleurs il n'y a pas que les personnes déficientes intellectuelles qui sont privées du service Mobibus mais aussi notamment les personnes traumatisées crâniennes. Et malheureusement, j'aimerais renouveler nos plaintes vis-à-vis du service Mobibus. D'un côté quand ça n'existe pas ça manque, mais quand on voit comment ça fonctionne à Toulouse et dans la Métropole, c'est consternant ! Je ne l'avais pas utilisé depuis un an, Monsieur le Président, mais je l'ai fait le week-end dernier. J'ai réservé 10 jours avant mais 2 jours avant, je n'avais toujours pas de réponse alors que le contrat prévoit de donner une réponse 7 jours avant. On m'a expliqué que mon mail était parti en Spam; ça vous situe le niveau de compétence !

Mme COUSERGUE

Le président Jean-Michel LATTES a demandé aux associations de rédiger un cahier d'acteurs que nous avons adressé à Tisséo pour faire en sorte que, lors du prochain appel d'offres de Mobibus, nos attentes soient prises en compte et notamment sur la question d'ouvrir le service aux personnes déficientes visuelles.

M. ROUGÉ

La prise en charge serait élargie, y compris aux personnes âgées ? Le spectre assez large de GIR 1 à GIR 4 parce que si on regarde la terminologie GIR 4 ce sont des personnes qui commencent à avoir du handicap... mais léger.

Mme MAURIN

D'ailleurs cela pose un problème d'équité puisqu'on accepte les personnes âgées GIR4 qui n'ont pas forcément des problèmes de mobilité, qui ont juste besoin d'une petite aide pour faire un peu de ménage, des choses comme ça, mais qui n'ont pas de problème de mobilité et de l'autre côté, effectivement, il y a des personnes qui ont des handicaps, des déficiences intellectuelles, des traumatismes crâniens sans avoir

pour autant des problèmes physiques mais qui ont besoin d'accompagnement, de surveillance, et qui sont écartés. La solution, c'est peut-être que Tisséo réponde à notre demande, notre exigence de transport de substitution et on sera peut-être prêts à négocier certaines choses sur le transport adapté.

M. ROUGÉ

En tout cas, j'ai l'impression que l'élargissement du cahier devrait permettre de régler certaines choses parce qu'évidemment, le GIR1 à GIR4 ne prend pas certaines déficiences. Le reprendre de cette manière, c'est une bonne chose.

Mme MAURIN

Il y a deux choses importantes à noter. Le type de public qui utilise le transport adapté ou le transport de substitution est double. Il y a les personnes qui, effectivement, ne peuvent pas utiliser le réseau parce que les arrêts ne sont pas accessibles. Pour ces personnes-là, on peut donc supposer que le jour où les arrêts seront tous accessibles, elles n'auront plus besoin d'utiliser un transport spécialisé. Mais il restera une petite part de personnes qui a besoin malgré tout d'un accompagnement. Donc plus on ira rapidement vers l'accessibilité, moins Tisséo aura de retard, plus on permettra au service Mobibus de se recentrer sur les personnes qui n'ont pas le choix.

M. ROUGÉ

C'est clair ! Est-ce qu'on a terminé avec les questions de cette partie ? Avant de commencer la deuxième partie, il y a une courte pause pour vous permettre de boire un café.

---- Pause ----

M. ROUGÉ

Je vous propose qu'on aborde maintenant le point 7 relatif à l'accès à la culture des personnes en situation de handicap et plus particulièrement les initiatives prises en ce sens par le Muséum d'Histoire Naturelle de Toulouse. Monsieur MORILLE?

M. MORILLE

La réunion a été longue ; je vais donc essayer d'être dynamique. Je me présente : Charles-Henri MORILLE, je suis l'un des chefs de service du Muséum et je m'occupe plus particulièrement de la programmation et la médiation du Muséum. Vous le savez sans doute, le Muséum d'Histoire Naturelle de Toulouse est un établissement culturel métropolitain depuis le 1^{er} janvier 2016. Nous sommes labellisé « Musée de France » et, à ce titre, nous avons différentes obligations, issues notamment de la loi Musées de 2002. Il existe ainsi des principes, codifiés ; on a le principe d'inaliénabilité, de la prescriptibilité des collections, mais je ne vais pas m'y appesantir. Les grandes missions du muséum sont au nombre de cinq. Il y a la mission de gestion des collections, la politique d'acquisition en passant par la restauration, la conservation préventive. On a également une mission de diffusion des connaissances vers tous les publics et aussi d'autres missions annexes de recherche, d'enseignement et d'expertise. Je répondrai aux éventuelles questions avec plaisir mais je ne vais pas non plus détailler ces éléments. Ce qui nous intéresse aujourd'hui, c'est la diffusion des connaissances scientifiques vers le plus grand nombre. C'est notre objectif. Et depuis sa réouverture en 2008 le Muséum d'Histoire Naturelle de Toulouse essaie de développer une politique volontariste sur l'accessibilité. Pour définir cette politique, plusieurs grands axes sont présentés devant vous, sur cet écran : l'accès à la culture pour tous. Une précision toutefois, pour nous l'accessibilité ce ne sont pas uniquement les personnes en situation de handicap ; il faut être clair et honnête avec vous. Cela va des tout petits, des crèches, jusqu'aux séniors. On essaie de prendre l'ensemble des handicaps : cognitifs, psychiques, les sourds et les malentendants, les non et mal voyants, ... On essaie aussi de pérenniser nos actions, et c'est notre force par rapport à d'autres structures culturelles, d'autres muséums d'histoire naturelle en France. On promeut l'accessibilité universelle et on développe beaucoup d'offres. C'est-à-dire qu'on ne fait pas uniquement de l'encadrement ; l'établissement peut aussi être accessible de façon autonome et l'autonomie permet en l'occurrence une meilleure inclusion. Comme évoqué tout à l'heure, nous visons l'association de l'ensemble des acteurs, en logique réseau. Nous, nous ne sommes pas experts sur l'accessibilité, on a besoin des autres, et notamment des associations, pour présenter la meilleure offre au public possible et le Muséum d'histoire naturelle de Toulouse s'est donc doté d'un petit collectif interservices. Au Muséum travaillent plus d'une centaine de métiers « Musée », ce qui n'est pas toujours bien perçu. En plus, une cinquantaine d'autres

personnes travaillent sur des fonctions support comme la logistique, les ressources humaines, l'accueil, le juridique. Au Total, nous sommes presque 170. Et l'un des premiers objectifs a consisté à sensibiliser l'ensemble du personnel sur les questions d'accessibilité. Chaque service est représenté dans ce collectif qui s'appelle Access-Muséum et dont l'une des premières missions était de mener à bien le projet de labellisation « Tourisme et Handicap ». Pour nous, c'était la base. C'est une mission qu'on a parfaitement remplie sur le site « Les Jardins du Muséum » à Borderouge, que vous connaissez peut-être. Alors, il faut être honnête, on est un peu moins parfaits au centre-ville puisqu'il manque un relais de cette labellisation Tourisme-Handicap ; mais nous y travaillons et j'ai prochainement une rencontre pour trouver des solutions, notamment sur le bâti. Voilà pour la première grande action, le projet de labellisation.

Ensuite, nous avons développé un projet pluriannuel de partenariat. C'est ce qui fait notre force aujourd'hui, avec une vingtaine de partenariats. C'est d'ailleurs parce que Toulouse Métropole a signé une série de nouvelles conventions qu'on nous a invités à intervenir aujourd'hui. Donc, oui le Muséum fait des choses sur l'accessibilité et le rythme s'est accéléré en 2011 jusqu'à ce que nous trouvions une « vitesse de croisière ». Ce collectif « Access-Muséum » est piloté par une cellule Accessibilité, avec trois médiateurs spécialisés dans l'accessibilité. Son rôle, ses grandes missions sont les suivantes : le pilotage, la conception et l'élaboration de contenus spécifiques, l'animation. Les médiateurs programment, sensibilisent le personnel et c'est un travail au quotidien. Nous devons aussi assurer la formation des nouveaux personnels arrivant dans l'établissement. La grosse partie, c'est l'accompagnement des nouveaux publics, sans oublier l'axe Recherche. Je vous disais tout à l'heure que cela faisait partie des grandes missions d'un Muséum. Donc la cellule Accessibilité travaille aussi sur les projets de recherche ; sur la communication également. Enfin la cellule d'accessibilité, ce sont aussi des référents sur les lois, et le montage d'expositions.

Je vais faire bref et je ne vous détaillerai pas tous les résultats obtenus par le Muséum depuis 2011 mais, vraiment, on a augmenté de façon importante la fréquentation et les projets développés nous ont permis de recevoir des récompenses sur le plan national, voire même international. On s'est beaucoup amélioré sur le cadre bâti et la pratique autonome. On a développé énormément de formats d'offres et de supports adaptés. Et puis on a engagé beaucoup de partenariats avec des projets dont certains que l'on peut qualifier d'envergure. Voilà un rapide topo de la fréquentation des personnes en situation de handicap qui ont des offres encadrées. En fait, sur les 300 000 visiteurs annuels du Muséum, 3 086 personnes en 2017 ont bénéficié d'une offre encadrée avec des médiateurs spécialisés, soit à peu près 1 %. Le Muséum a obtenu, je l'ai dit, le label d'intérêt national et, quand on va candidater pour ce label, un des critères d'obtention porte sur l'accessibilité. Par exemple, la prochaine expo « Île de Pâques » est labellisée « exposition d'intérêt national ». De temps en temps on peut avoir une exposition d'intérêt international mais c'est beaucoup plus rare et beaucoup plus difficile à obtenir, parce qu'il y a beaucoup plus de concurrence. J'évoquais aussi le label « Tourisme et Handicap », on a les différents volets. On est aussi reconnu comme un « Grand site de Midi-Pyrénées », ce qui nous amène un certain nombre d'obligations. En 2016, nous avons reçu le label « Patrimoine pour tous », et encore plus récemment, le Ministère de l'Économie et de l'Industrie du Numérique nous a autorisé à recevoir une étape du Tour de France de l'accessibilité numérique, parce que l'accessibilité passe aussi par ces nouvelles technologies. L'évènement toulousain a donc constitué l'étape culture sur le paysage audiovisuel français.

Un mot sur le cadre bâti, je vous en parlais tout à l'heure, on l'a beaucoup amélioré mais il reste encore des choses à faire pour améliorer la pratique autonome. La borne d'accueil a été réaménagée en 2016, avec des bacs sonores, un fichier numérique « pas à pas » qui permet, pour les personnes malvoyantes et non-voyantes de venir plus facilement au Muséum. Nous avons des boucles à induction magnétique portatives et nous continuons d'ailleurs à y réfléchir avec Frédérique YVENAT. On a une machine à lire, des télé-agrandisseurs, des fauteuils roulants, des bandes de guidage, des sièges cannes, des bornes-guides... c'est un nouveau dispositif dont on est très fiers. Il existe aussi des modules d'exposition adaptés. Vous voyez quelques exemples à l'écran notamment un module accessible pour les personnes déficientes visuelles. Nous proposons aussi une mallette d'autonomie, que l'on peut réserver à l'accueil du Muséum, un parcours santé dans le jardin botanique. On essaie de rendre accessibles tous les espaces et ne surtout pas faire d'un petit lieu, dans un coin du musée, le seul endroit accessible. On essaie d'être partout, le plus accessibles possible. A l'écran, des illustrations des visites guidées avec nos divers spécialistes du handicap cognitif et psychique, de la déficience visuelle, ... Nous travaillons aussi avec une conteuse en langue des signes (LSF), des spectacles bilingues en LSF. On a des ateliers gourmands accessibles, des conférences avec interprète, ...

Un mot plus spécifique sur le dispositif guide qui est un nouveau dispositif, vraiment super. C'est un dispositif numérique. Je n'en fais pas du tout l'apologie mais il permet de pallier de grosses difficultés de

proximité... Il y a en effet beaucoup de contenu au Muséum. On pourrait dire beaucoup de choses en plus de ce que l'on indique sur les cartels. En plus, nous avons au Muséum un problème de luminosité. Et donc, nous avons élaboré un nouveau dispositif que tout le monde nous envie, c'est un système de push. Je ne vais pas rentrer dans le détail mais il évite de devoir télécharger une application et, avec uniquement une tablette ou un smartphone prêtés à l'accueil, vous avez facilement accès à un contenu enrichi, accessible par exemple en LSF ou également à un discours simplifié. C'est vraiment super et ce sont des petites choses qui changent la façon de découvrir les collections du Musée.

Alors, ensuite on rentre dans tous les partenariats engagés. J'ai fait exprès de proposer une diapo avec plein de noms d'associations. C'est complètement indigeste mais c'est juste pour vous dire qu'il en existe beaucoup, et tous n'ont pas été notés... Nous menons des partenariats avec des associations locales, avec des instituts de recherche toulousains mais pas uniquement. Nous travaillons en ce moment à la création d'un livre « tact-illustré » en partenariat avec l'Institut des Jeunes Aveugles, le Laboratoire du développement Sensori - Moteur Affectif et Social de Genève, le Laboratoire Cognition, Langues, Langage, Ergonomie de l'Université Toulouse - Jean Jaurès et l'association « Les Doigts Qui Rêvent », une maison d'édition basée à Dijon. On va donc développer un livre texture illustré coconstruit avec les jeunes aveugles. Et on a tout un travail de recherche à côté. Sur la diapositive, vous voyez des enfants filmés dans une des étapes. Vous voyez les gens situés derrière qui prennent tout en note, le but étant d'essayer de comprendre comment, par quel processus de pensée on va reproduire ces textures d'objets issus des collections d'histoire naturelle. Voilà un exemple de projets d'envergure où le Muséum met de l'argent en espérant réaliser un outil le plus adapté possible. Est-ce que vous avez des questions ?

Mme BOULAND

Un mot sur l'accessibilité des jardins de la Maourine. Sont-ils accessibles ?

M. MORILLE

Alors, il faut distinguer le jardin de la Maourine et les jardins du Muséum qui constituent une petite partie du parc de la Maourine. Tout ne dépend donc pas du Muséum d'Histoire Naturelle. Mais je vous invite à y retourner parce que toutes les allées sont maintenant stabilisées.

M. BERNARD

C'est assez impressionnant, notamment le travail que vous menez avec les chercheurs. A Tisséo, nous travaillons aussi en laboratoire par exemple sur les visuels à destination des personnes ayant des handicaps cognitifs. Nos travaux se rejoignent quelque part. On cherche à faciliter l'accès à la culture pour tous et nous, aux transports. Il y a d'ailleurs des applications que vous venez de décrire qui m'interrogent et m'intéressent. Est-ce que vous auriez un recueil de tout ce que vous faites, des contacts ? Parce que je suis sûr que certaines applications pourraient être transposées aux transports. Vous parliez de cartel tout à l'heure, donc ça m'intéresse fortement.

M. MORILLE

Le dispositif guide dont je parlais tout à l'heure n'est pas une application mais un système d'informations « push », comme du Wifi. Les contacts concernant notamment l'image mentale, on peut tout à fait vous le transmettre, il n'y a pas de souci, on peut même imaginer de travailler ensemble. Chaque projet chez nous est instruit ; c'est vrai qu'on ne peut pas se lancer dans tous les projets parce qu'on a beaucoup de demandes finalement. Mais oui, avec plaisir.

M. ROUGÉ

Dernier point, Monsieur BOCCALON sur le gérontopôle de Toulouse, outil de repérage des fragilités et de prévention de la dépendance ?

M. BOCCALON

Je vais vous présenter le gérontopôle qui mérite d'être connu notamment par sa spécificité par rapport à d'autres services de gériatrie dans d'autres hôpitaux. La spécificité, c'est la recherche qu'il conduit et les applications très pratiques que je vais essayer de vous présenter au fur et à mesure en n'étant pas trop technique. Tout d'abord, un questionnaire sur le vieillissement. Chacun le sait, il permet actuellement un allongement de la durée de vie, avec des caps. Il y a le cap de la soixantaine qui est celui des maladies

cardiovasculaires ; le cap du cancer ; et ensuite il y a un cap vers les 80-85 ans, qui est celui de la possible dépendance. Ici, sur cette diapositive, nous voyons qu'en 2050, les sujets de plus de 85 ans seront au nombre de 5 millions, en France. Et ce basculement vers l'âge plus élevé fait que les centenaires atteignent actuellement un chiffre d'une trentaine de mille et augmentent de plus de mille centenaires par an. Ceci étant dit, un questionnement philosophique s'impose : vaut-il mieux espérer une durée de vie qui va continuer à s'allonger ? Est-ce possible et à quel prix au plan de l'état physique et mental ? Ou est-ce qu'il vaut mieux améliorer son état de santé pendant que l'on est encore en vie puisque nous constaterons qu'il y a malheureusement dans notre pays un état qui n'est pas toujours bien conservé et qui altère la qualité de vie ? Je cite un travail mené qui a étudié pendant plus d'un siècle, entre 1896 et 2016, ce qui s'est passé au plan des performances chez le sujet. Ce travail conclut au fait qu'au niveau des activités sportives et dans le siècle observé, des performances ont augmenté, des records ont été battus ; la taille du sujet adulte a augmenté de 8 cm, et depuis une vingtaine d'années, il y a une stabilisation malgré l'utilisation de tout ce que l'on pourrait soupçonner de produits d'aide à la performance, de compléments, etc. La durée maximale de vie est actuellement de 120 ans et il n'y a pas eu d'augmentation de cette durée de vie depuis plusieurs années. Une autre considération, c'est ce qu'on appelle le transhumanisme qui permet d'entrevoir que tous les progrès au sein desquels l'homme évolue permettront d'espérer une reprise des performances, un allongement de la durée de vie, grâce à la technologie qui nous entoure. Dans le milieu de la santé en particulier, on peut espérer que les nanotechnologies, les médicaments,... vont apporter des progrès. L'informatique et l'intelligence artificielle permettront d'apporter des données non accessibles actuellement, et peut-être pourrons-nous les intégrer dans des systèmes qui vont rendre la science médicale plus performante ? Donc des espoirs existent mais questionnent : quels seront les enjeux sous-tendus dans ces différentes évolutions. C'est l'enjeu de la bioéthique à travers ces développements. En France actuellement, on constate que les dernières années de la vie, par rapport à la Suède, pays comparable, ne sont pas aussi qualitative qu'on pourrait l'espérer. On peut schématiser en considérant un sujet qui va vivre cent ans. A partir de 75 ans en France, les incapacités qu'il va rencontrer feront que sa qualité de vie sera altérée. En Suède, pour le même centenaire, ce ne sera qu'à partir de 85 ans. Il y a donc un maintien des performances grâce à la prévention qui doit être mieux intégrée dans certains pays, dans certaines cultures, pour un maintien plus long de la qualité de vie. Actuellement, lorsque l'on veut catégoriser notre façon de vieillir, et c'est aussi la particularité qu'a développé le gérontopole, on peut distinguer une catégorie qui représente la moitié de la population âgée, qui est celle qui a conservé ses fonctions, on dit aussi « sujet robuste ». A l'opposé, il y a les dépendants, qui sont à l'âge, à peu près 80-85 ans, c'est l'âge des EHPAD en gros, qui représentent 10 %. Et entre les deux, cet état de fragilité où le sujet a une condition altérée, qui n'est pas encore dépendant mais qui a un gros risque de le devenir si on ne déclenche pas les mesures de prévention appropriées.

Alors, le sujet fragile est caractérisé par plusieurs critères. C'est premièrement un facteur social, c'est-à-dire un sujet isolé qui vit seul ou avec la sensation de l'être. Le cas typique, c'est le veuvage où on est brutalement isolé et où certaines relations peuvent s'éteindre dans l'entourage. Deuxièmement, un facteur cognitif : est-ce que le sujet se plaint de sa mémoire ? Troisièmement, des facteurs physiques : est-ce que depuis quelques mois, le sujet a perdu du poids soit à peu près 4 à 5 kg ou 5% de son poids. C'est dû au fait que le sujet âgé va perdre sa masse musculaire ; c'est la sarcopénie et cette perte peut expliquer ce qui va suivre : le sujet est fatigué sans cause particulière ; le sujet a des difficultés à se déplacer, à se lever d'une chaise sans l'aide des bras, ou marche plus lentement. Le critère d'évaluation le plus courant, c'est 4 mètres effectués en moins de 4 secondes. Si la durée devient supérieure, cela veut dire qu'une lenteur de la marche s'installe. Si l'on réunit un à deux critères, c'est l'état de préfragilité ; et trois critères ou plus, c'est l'état de fragilité avéré. Et que fait-on de cette grille d'analyse ? Eh bien si le sujet dans cette échelle est dans la catégorie fragile, il y a deux types de mesures : des propositions médicales d'une part, et c'est l'occasion de refaire le point sur son état. Dans un cas sur deux, on trouve des problèmes bucco-dentaires, urologiques tels que l'incontinence, ophtalmologiques et notamment la dégénérescence maculaire, ORL (troubles de l'audition) et dans 30 % des cas des adaptations de l'ordonnance. Ce sont des sujets polymédicamentés, notamment les anxiolytiques qui ne sont pas toujours utiles. Deuxième grand type de recommandations, c'est ce qui a trait à sa vie. Dans 25 % des cas on est confronté à un problème social d'isolement. Dans 60 % des cas, le recours à une activité physique est recommandé. Et là interviennent des associations très utiles notamment celles dont les activités ont pour but de diminuer les chutes ou qui tentent d'améliorer la qualité de vie des gens qui, lorsqu'ils ont chuté une fois, ont peur et donc restreignent leur activité. Des conseils nutritionnels dans 60 % des cas et des activités cognitives, ludiques ou sous forme d'ateliers peuvent aussi être proposées. Il faut noter que cette fragilité est réversible et lorsqu'on la prend en considération par les différentes recommandations que nous venons de voir, on peut

réduire le recours à des hospitalisations pour chute, les récurrences de certaines pathologies, et surtout l'entrée en dépendance. C'est là le but principal. Cela réduit aussi le coût de prise en charge de cette dépendance, notamment par la famille.

Le Gérontopole s'organise de la façon suivante : il y a des activités de soins, c'est le service de gériatrie avec des activités spécifiques correspondantes. Il est présent à Purpan / Casselardit et à Rangueil. Il y a un pôle de recherche, dans les grands domaines que sont la fragilité, que nous venons de voir, ou la Maladie d'Alzheimer. Actuellement cette activité est localisée sur le site de La Grave, avec des consultations spécifiques pour développer les contrôles de recherche et les faire évoluer à travers l'innovation. J'ajoute que ce grand domaine de l'innovation est disséminé sur tout le territoire de l'Occitanie, y compris l'ex Languedoc-Roussillon, grâce à l'équipe régionale du vieillissement. Enfin, un dernier grand domaine du gérontopole, c'est un réseau visant à appliquer des règles de recherche de qualité et recourir à l'innovation dans les EHPAD. En la matière, les collaborations sont nombreuses avec Toulouse Métropole. Une action de prévention de la dépendance a débuté depuis peu de temps, et consiste à repérer les sujets âgés fragiles selon un auto-questionnaire adressé par la commune concernée. Ce document est retourné et analysé par le gérontopole pour évaluer un niveau de fragilité. Et si le sujet est repéré comme fragile, il lui est proposé de venir sur le site de la commune où une infirmière du gérontopole, formée et bénéficiant d'une fonction de délégation, vient effectuer un bilan complémentaire. Si nécessaire, elle pourra demander un avis complémentaire au gériatre. Ensuite, il y a un contrôle des recommandations fournies et un suivi de l'état du sujet pour savoir si nous sommes dans ce qui est espéré c'est-à-dire une stabilisation ou une amélioration de la fragilité. Quelles sont les communes candidates à l'expérimentation ? Il y en a 7 ou 8, Cugnaux était la première en 2016 et Toulouse-centre vient de démarrer ce mois-ci.

D'autres actions en cours sur le périmètre métropolitain peuvent être signalées et notamment une action commune avec le Conseil Départemental 31. Lorsque le sujet âgé sollicite l'aide personnalisée à l'autonomie (APA), on lui propose de faire un bilan de fragilité parce qu'il est encore possible de rendre le processus réversible à ce stade. Là encore, une infirmière va se déplacer et établir un bilan. La Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT) propose un dispositif identique lorsque le sujet âgé sollicite une aide, quelle qu'elle soit. S'il le fait, c'est bien qu'il rencontre un déclin et qu'il a besoin d'aide. C'est donc une possible fragilité. La médecine générale, les maisons de santé, les infirmières libérales, les généralistes,... ont été formés à la prise en charge de la fragilité et peuvent jouer un rôle dans un système autonomisé. On peut enfin citer un protocole avec le SAMU qui va alerter, lorsqu'une personne âgée chute dans la rue mais sans forcément être hospitalisée. Là encore, c'est un possible état de fragilité.

Je voulais dire un mot également sur la silver-économie, terme très souvent utilisé et parfois galvaudé. C'est un domaine qui regroupe tout ce qui a trait à l'économie des sujets âgés. C'est une notion très transversale, qui peut regrouper les domaines de la santé, du loisir, etc. Elle peut concerner les sujets qui ont plus de 80 ans et qui, comme nous l'avons dit, peuvent être concernés par la dépendance. Dès lors, des méthodes vont venir accompagner ou soulager cette situation de dépendance. Les solutions peuvent d'ailleurs être profitables à toute la population, aux sujets âgés comme aux plus jeunes ; je pense notamment aux solutions de transport. On peut citer deux exemples de projets soutenus et financés par les collectivités locales: une plate-forme réunissant un consortium industriel et le gérontopole qui permet d'effectuer un suivi de l'autonomie du sujet à son domicile. C'est un système que l'on peut qualifier de préventif et qui vise la détection précoce du déclin. L'autre projet passe aussi par un partenariat entre un consortium et le gérontopole et permet d'accompagner une personne suivie pour une fragilité avérée. Vous avez pu peut-être le voir dans la Presse ; le projet Respect utilise des semelles de chaussures avec capteurs qui permettent de détecter l'activité de la personne, sa vitesse de marche, etc. Un autre projet transpyrénéen et financé par l'Europe réunit les départements frontaliers des Pyrénées françaises et espagnoles ainsi que la Principauté d'Andorre. Il vise à développer la Silver économie en constituant un réseau dans toute cette grande région et à intéresser les industriels également. Le gérontopole a répondu à un appel d'offres qui concerne les instituts hospitalo-universitaires ; instituts de la recherche appliquée et de la recherche transnationale pour un projet ayant pour but de développer la médecine régénérative.

Dernier thème, le gérontopole a été reconnu comme centre collaborateur de l'Organisation Mondiale de la Santé et fait maintenant partie des onze centres mondiaux sur le vieillissement. On notera une spécificité en ce qui concerne la mise au point des données de recherche, avec une revue de tout ce qui se passe au plan mondial sur le domaine du vieillissement et particulièrement de la fragilité. L'OMS se charge de relayer ces données dans les pays qui ont des difficultés d'accès. Elle diffuse également ses directives, celles relatives aux altérations des capacités physiques et mentales autour de thèmes tels que la perte de mobilité, la malnutrition, les troubles de l'audition et de la vision, les troubles cognitifs, les symptômes de

dépression. Comment les détecter et comment les prendre en charge ? Et ceci quel que soit le pays. L'enjeu, c'est de trouver un plus petit dénominateur commun pour que chacun puisse appliquer ces méthodes-là. Ensuite, il y a le syndrome gériatrique, l'incontinence urinaire, les risques de chute, et surtout un élément qui est de plus en plus apparent, c'est le support aux aidants qui sont bien souvent en difficulté vis-à-vis des personnes âgées en difficulté.

M. ROUGÉ

Qui veut poser des questions à Monsieur BOCCALON ?

Mme BOULAND

Je salue l'intervention de M. le Professeur. Notre association « Best » a précisément pour objectif de maintenir le plus longtemps possible les capacités physiques des plus âgés. La pratique du Tai Chi notamment, à raison d'une heure par semaine, permet d'envisager une reprise de vitalité et de rendre réversibles les fragilités.

Mme GRASSET

J'interviens à titre personnel puisque j'ai été confronté, via un proche, à cette situation de perte d'autonomie dans le contexte hospitalier. Je trouve que les hôpitaux ne proposent pas une information suffisante pour préserver cette mobilité, notamment après une hospitalisation.

M. BOCCALON

Ce que vous dites fait partie de la dépendance iatrogène. C'est-à-dire que les soins peuvent entraîner une dégradation de l'état. Et ça, le fait de rester au lit, ou immobile au fauteuil, le fait de laisser en place des sondes urinaires qui empêchent le déplacement ou la qualité de vie, de laisser en place des perfusions trop longtemps, etc., c'est un facteur qui est actuellement développé. C'est aussi un début d'information. Ce changement n'est pas facile parce que chez les équipes hospitalières dont on bouscule un peu le plan de marche, il y a de l'inertie.

Mme MAURIN

C'est vrai qu'on a changé d'approche et l'exemple du mal de dos est assez typique. Dès que quelqu'un avait mal au dos il y a 30 ou 40 ans, on disait ; « Surtout pas d'activité ! ». Aujourd'hui, on dit le contraire et ça donne effectivement des résultats.

Merci pour votre présentation dont un élément m'interpelle. J'ai quand même le sentiment que la manière dont la société prend en compte le vieillissement et organise un certain nombre de choses, aggrave la situation. Je pense que le décalage que vous indiquez par rapport à la Suède s'explique aussi par le manque d'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées. En Suède, il y a un accompagnement pour tous les actes de la vie courante alors qu'en France on considère que, pour les personnes handicapées, manger, dormir et se faire laver les fesses, c'est suffisant ! Et donc, effectivement, on a des dégradations de la situation physique et psychologique des personnes. Après, sur la problématique du repérage des fragilités, toute la difficulté consiste à repérer les personnes les plus fragiles puisque par essence ce sont les plus recluses, celles qui ne s'adressent à personne, sans capacité de monter de façon autonome un dossier d'aide par exemple. Ces personnes ne sont finalement prises en charge que le jour où elles finissent à l'hôpital. Et c'est déjà très tard.

Mme BOULAND

On peut aussi citer un bon pourvoyeur d'informations et de repérage en matière de repérage des plus fragiles, ce sont les « Petits frères des pauvres ».

M. BOCCALON

Lorsque nous avons démarré l'expérimentation à Cugnaux, par l'envoi ciblé par courrier d'autoquestionnaire, le taux de réponse a été de 20 % seulement. L'interrogation actuelle, à l'heure où il y a dissémination sur 7 autres communes, c'est comment toucher le plus grand nombre, sans laisser personne de côté. Il y a effectivement une stratégie à élaborer pour savoir comment pénétrer cette sphère de ceux qui ont peut-être le plus besoin d'aide, de par leur état physique et relationnel. Un travail précédent avait été effectué à Empalot. Il avait montré tout l'intérêt de travailler avec une association implantée sur le quartier, en l'occurrence l'association « Génération Solidaire ».

Mme MAURIN

Oui, c'est vraiment à l'échelle du quartier qu'il faut agir. Par contre, moi je m'inquiète de la vision à court terme des autorités publiques dans ce pays par rapport à toutes ces questions : le handicap, le vieillissement... Le manque d'accompagnement à domicile, en milieu de vie est patent et, aujourd'hui, on est dans une approche qui est celle du confinement et de la survie. Or, tout ceci a un impact. Au contraire, les conseils départementaux « serrent la vis » aujourd'hui quant aux moyens employés pour le maintien à domicile des personnes âgées comme celui des personnes handicapées. On constate la baisse du nombre d'heures d'Aide Personnalisée d'Autonomie (APA), baisse du nombre d'heures de Prestation de compensation du handicap (PCH). A mon avis, le jour où l'on se préoccupera des coûts économiques engendrés, on se rendra compte que ça vaut la peine d'intervenir en amont. Après, j'ai des inquiétudes sur la question des avancées technologiques et notamment de la télé-surveillance. Moi je ne suis pas sûre que beaucoup de gens soient prêts à accepter une surveillance, y compris « dans leur intérêt », parce que cela pose le problème de la collecte et de la conservation des données informatiques. Qui collecte et pour en faire quoi ? C'est quand même un sujet d'inquiétude aujourd'hui.

M. BOCCALON

Et vous rejoignez la problématique du fameux compteur dit intelligent qui va surveiller votre activité par le biais de la consommation de telle ou telle énergie ! On parle toujours de confidentialité, on réfute toute tentation intrusive. Il y a un élément important, qui est celui de la sensibilité et de l'exactitude de ces détecteurs de chute ? Actuellement, force est de constater qu'il ne sont pas encore d'une fiabilité optimale. Nous sommes ici dans les aléas de la Silver économie et de ses applications commerciales. Quand les pompiers sont appelés pour quelqu'un qui n'est pas tombé alors qu'une alerte a été déclenchée... après il y a une hésitation, et ils disent : « Nous, on n'a pas le temps de se déplacer pour rien ! ».

M. ROUGÉ

Merci pour ces éclairages. Je vous remercie tous de votre présence. Merci du dialogue. On fera le compte rendu et celui des engagements que nous aurons pris. Merci beaucoup.

La séance est levée.